



LE SÉNAT DU CANADA
RAPPORT ANNUEL 2003-2004





AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU SÉNAT



Je suis heureux de présenter le *Rapport annuel 2003-2004 du Sénat du Canada* pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004 qui chevauche les deux dernières sessions de la 37^e législature : la 2^e, du 30 septembre 2002 au 30 novembre 2003 et la 3^e, du 2 février au 23 mai 2004.

Le rapport annuel souligne quelques-unes des contributions clés du Sénat au processus législatif fédéral, sa présence active dans certaines villes du Canada et ses activités sur la scène internationale pour faire la promotion du Canada à l'étranger.

En 2003-2004, les sénateurs ont étudié 77 projets de loi dont 34 ont été adoptés, notamment des projets de loi dont on a parlé abondamment et qui ont provoqué des réactions profondément personnelles ou soulevé des débats extrêmement passionnés. Ce sont entre autres :

- le projet de loi C-45, *Loi modifiant le Code criminel (responsabilité pénale des organisations)*, qui fait partie de la réponse du gouvernement à la tragédie de la mine Westray dans laquelle 26 mineurs ont perdu la vie à Plymouth, Pictou County (Nouvelle-Écosse), le samedi 9 août 1992;
- le projet de loi C-6, *Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe*, qui interdit les techniques de reproduction assistée;
- le projet de loi C-250, *Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse)*, qui a ajouté l'orientation sexuelle à la liste des caractéristiques par lesquelles se différencie un groupe identifiable au sens des dispositions du *Code criminel* applicables à la propagande haineuse.

Les sénateurs ont également été actifs aux comités puisqu'ils ont produit 144 rapports sur un large éventail de sujets d'actualité et pointus, notamment :

- le mode d'intervention du système de santé lors d'une flambée d'une maladie infectieuse telle que le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la maladie de la vache folle ou le virus du Nil occidental;
- l'incidence du changement climatique sur les communautés rurales et l'agriculture;
- le rétablissement de la confiance des investisseurs dans le marché financier.

Enfin, l'importance du Canada dans le monde a été remarquée non seulement grâce au travail acharné et incessant des sénateurs qui multiplient les visites officielles à l'étranger et qui participent aux associations parlementaires et aux organisations internationales, mais aussi grâce au secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, qui a déclaré lors de sa visite de deux jours dans la capitale fédérale en mars 2004 : « Depuis des années, le Canada est un des piliers de l'Organisation des Nations Unies. En effet, il serait difficile d'imaginer l'ONU sans le Canada, et j'irais même jusqu'à dire qu'il serait difficile d'imaginer le Canada sans l'ONU. Multiculturel et bilingue, votre pays fait figure de modèle parmi le monde de l'Organisation. »

Mes collègues et moi voulons que vous lisiez notre rapport en espérant qu'il vous aide à mieux comprendre le travail que nous effectuons au nom de l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre.

Le Président du Sénat,
Dan Hays



AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ PERMANENT DE LA RÉGIE INTERNE, DES BUDGETS ET DE L'ADMINISTRATION



Des événements survenus dernièrement, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ont projeté la reddition de comptes et la transparence au premier plan des discussions sur la chose publique.

Notre rapport annuel est l'un des moyens dont le Sénat dispose pour s'acquitter de ces deux obligations puisqu'il fournit à la population canadienne un compte rendu clair et complet de ses dépenses et de toutes les activités qui se passent dans la salle du Sénat, dans ses comités ou dans des localités, petites et grandes, au Canada comme à l'étranger.

Le Comité de la régie interne étudie toutes les affaires financières et administratives se rapportant à la gestion interne du Sénat, depuis l'examen et l'autorisation des budgets des comités jusqu'à l'établissement des lignes directrices et des politiques. Les états financiers du Sénat pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 se trouvent dans le rapport.

En 2003-2004, le Comité de la régie interne a aussi travaillé sur de nouvelles mesures qui rendront les délibérations du Sénat accessibles aux malentendants grâce au sous-titrage en temps réel et qui permettront aux Canadiens de suivre plus facilement le travail du Sénat puisque le contrat de radiodiffusion avec CPAC, la chaîne politique du Canada, a été renouvelé.

En plus d'être le lieu de travail des parlementaires et de leur personnel, la colline du Parlement est un symbole national et un joyau architectural qui appartient à tous les Canadiens. Conscient de ce fait, le Comité de la régie interne a poursuivi, pour le compte du Sénat, ses efforts en vue d'assurer la sécurité « sur la Colline » de tous les visiteurs; il a ainsi recommandé la création de nouveaux groupes de travail sur la sécurité qui respecteront l'indépendance des deux Chambres du Parlement tout en améliorant la coopération, la communication et la coordination entre elles, et tout en officialisant la participation de la GRC.

Bien entendu, le travail effectué par les sénateurs au nom des Canadiens ne se fait pas en vase clos. Notre personnel et les employés de l'administration du Sénat soutiennent notre effort. Alors qu'un nouvel exercice touche à sa fin, leur dévouement et leur engagement au service de la société leur méritent félicitations et encouragements.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Lise Bacon".

La présidente du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration,
Lise Bacon



AVANT-PROPOS DU GREFFIER DU SÉNAT



Appuyer les sénateurs dans leur rôle parlementaire est la raison d'être de l'administration du Sénat. Grâce au travail d'équipe des employés de ses 12 directions, l'administration du Sénat fournit aux sénateurs des services dans divers domaines, notamment la législation, le droit et la procédure parlementaire, les ressources humaines, la gestion financière, les communications, la gestion de l'information, l'infrastructure et la sécurité. Nous sommes fiers de soutenir les sénateurs et de les aider à bien remplir le mandat du Sénat.

Leur travail a beau se faire presque exclusivement dans l'ombre, le personnel de l'administration du Sénat est néanmoins omniprésent et ne donne pas sa place pour incarner nos valeurs communes que sont le leadership, la diversité et le service à la collectivité.

Utiliser des pratiques de gestion modernes, efficaces et responsables demeure une priorité pour l'administration du Sénat. En 2003-2004, un nouveau cadre de délégation de pouvoirs pour la gestion des ressources humaines et financières a été instauré. L'engagement de l'administration à faire en sorte que ses effectifs soient représentatifs, variés et compétents est toujours tout aussi important. Un processus pluriannuel de modernisation des ressources humaines a été adopté afin de simplifier et de moderniser les pratiques de dotation et d'établir des pratiques flexibles en matière de ressources humaines tout en utilisant le plus possible les nouvelles technologies. Les améliorations apportées aux pratiques de recrutement du Sénat assureront une plus grande diversité et le recrutement de personnel hautement qualifié. Le Sénat a également continué de faire sauter les barrières qui entravent les personnes handicapées en rénovant les bureaux et les salles de comités et en installant une nouvelle technologie de sous-titrage en temps réel pour que les Canadiens puissent plus facilement suivre les travaux du Sénat et y participer.

Le réaligement du secteur législatif du Sénat qui a été effectué cette année a permis d'établir un meilleur système de gestion de l'information procédurale et parlementaire. Le Bureau du soutien législatif gère désormais la télédiffusion des délibérations des comités sénatoriaux, ainsi que la nouvelle entente de télédiffusion conclue entre le Sénat et la CPAC.

L'engagement du Sénat envers l'environnement a été confirmé cette année lorsque le programme Choix environnemental^{LM} d'Environnement Canada a accordé l'attestation Éco-Logo^M à ses services d'imprimerie. Les documents imprimés du Sénat, notamment les documents législatifs comme le *hansard* ou le *Feuilleton*, sont maintenant produits de façon à améliorer l'efficacité énergétique, à diminuer les sous-produits dangereux ou à utiliser des matériaux recyclés ou réutilisables. Les services d'imprimerie du Sénat répondent à toutes les normes de sécurité et de performance propres au secteur, voire les excèdent. De plus, le Sénat a formé un partenariat avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement pour une gestion écologique de la colline du Parlement, dans le cadre d'un programme dynamisé appelé « Partenaires pour une Colline verte – Préserver notre passé, protéger notre avenir ».

Travailler avec les jeunes Canadiens fait aussi partie intégrante des programmes d'initiation du Sénat. En mai 2003, j'ai assisté à la première réception annuelle des anciens du Programme des pages du Sénat pour célébrer le 60^e anniversaire de ce programme qui permet à des jeunes Canadiens de soutenir le Sénat dans ses travaux à la Chambre et en comités. Cette année, le programme donne même droit à des crédits à l'Université d'Ottawa et à l'Université Carleton.

En ma qualité de chef de l'administration, je suis extrêmement fier de vous inviter à lire les pages qui suivent pour en savoir plus long sur les grandes réalisations de l'exercice 2003-2004.

Le greffier du Sénat et greffier des Parlements,
Paul C. Bélisle

TABLE DES MATIÈRES

1 - Le Sénat dans le régime parlementaire du Canada	1
Les fonctions du Sénat	2
À la Chambre haute	3
Au caucus	5
Liste des sénateurs au 31 mars 2004	6
Modification de la composition du Sénat	8
Les postes clés dans la salle du Sénat	9
2 - La législation au Sénat	11
Les projets de loi étudiés au Sénat en 2003-2004	12
Sanction royale	19
3 - Le travail des comités sénatoriaux	21
Les types de comités sénatoriaux	22
Les rapports des comités en 2003-2004	23
Les études de comités en dehors de la Colline	30
4 - Le Sénat dans les collectivités canadiennes	33
En contact avec les Canadiens	34
Le Sénat et les jeunes Canadiens	35
Gardien de l'histoire	39
Le Sénat se souvient	40
Agir par compassion	41
5 - Le Sénat sur la scène internationale	43
Nouer des liens interparlementaires	44
Accueillir l'étranger au Canada	46
Représenter le Canada dans le monde	47
6 - Assister les sénateurs dans leur travail	49
Rôles, responsabilités et structure de l'administration du Sénat	50
Un personnel dévoué et diversifié	53
Sécurité et protection civile	54
Un lieu de travail moderne dans des édifices historiques	55
Des pratiques écologiques	55
Télédiffusion des travaux du Sénat	55
7 - États financiers	57
8 - Comment nous joindre	61
Visites publiques	62
Site Web	62
Télévision	62
Téléphone, télécopieur et courriel	63
Annexe A : Décisions du Président	65
Annexe B : Comités permanents, mixtes et spéciaux au 31 mars 2004	73
Annexe C : Rapports des comités	81
Peuples autochtones	82
Agriculture et forêts	82
Banques et commerce	82
Énergie, environnement et ressources naturelles	83
Pêches et océans	83
Affaires étrangères	83
Droits de la personne	83
Affaires juridiques et constitutionnelles	84
Bibliothèque du Parlement	85
Finances nationales	85
Sécurité nationale et défense	86
Langues officielles	87
Règlement, procédure et droits du Parlement	87
Examen de la réglementation	88
Affaires sociales, sciences et technologie	88
Annexe D : Glossaire de la terminologie parlementaire	89



1

LE SÉNAT DANS LE RÉGIME PARLEMENTAIRE DU CANADA

« **U**n organe de surveillance qui examinera calmement la législation provenant de la chambre basse et empêchera la maturité de toute loi intempestive ou pernicieuse adoptée par cette dernière. »

Sir John A. Macdonald,
au cours des débats ayant abouti à la Confédération en 1867

Comment nomme-t-on les sénateurs?

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur recommandation du premier ministre s'ils remplissent les conditions suivantes :

- être citoyen canadien;
- avoir au moins 30 ans;
- posséder dans la province ou le territoire qu'ils représentent des biens immobiliers valant 4 000 \$
- avoir une valeur nette personnelle de 4 000 \$;
- résider dans la province ou le territoire représenté;
- s'ils représentent le Québec, posséder des biens immobiliers dans la division sénatoriale représentée ou y habiter.

Les sénateurs peuvent siéger jusqu'à leur retraite à 75 ans.

Conformément à sa conception initiale au moment de la création du Canada en 1867, le Sénat exerce une fonction de surveillance dans le régime parlementaire; il étudie les projets de loi et examine les questions de politique et les sujets de préoccupation des Canadiens. Les sénateurs discutent des projets de loi puis votent leur adoption ou leur rejet et siègent à des comités parlementaires qui effectuent des recherches en vue de rédiger ou de raffiner des projets de loi. Les sénateurs n'étant pas élus, ils n'ont pas, à l'extérieur de la salle du Sénat, à représenter une circonscription électorale en particulier; leur rôle consiste plutôt à défendre les intérêts des régions, des provinces, des territoires et des groupes sous-représentés du pays.

Les projets de loi n'entrent en vigueur qu'après avoir été adoptés par le Sénat et par la Chambre des communes. Comme les sénateurs, les membres de la Chambre des communes, appelés députés, discutent aussi des projets de loi avant de voter leur adoption ou leur rejet et ils forment aussi des comités parlementaires, mais contrairement à eux, toutefois, les députés sont élus pour représenter les électeurs d'une circonscription électorale donnée.

La troisième composante du régime parlementaire canadien, c'est la Reine, qui nomme le gouverneur général pour la représenter, sur recommandation du premier ministre. Le gouverneur général exerce les fonctions officielles du chef de l'État, notamment nommer les sénateurs sur recommandation du premier ministre, convoquer et dissoudre le Parlement, ouvrir chaque session parlementaire en prononçant le discours du Trône et donner la sanction royale aux projets de loi.

LES FONCTIONS DU SÉNAT

Les sénateurs exercent trois fonctions dans le régime parlementaire : la législation, l'enquête et la représentation.

L'exercice de leur fonction de **législation** (cf. La législation au Sénat, page 11) consiste à :

- présenter des projets de loi, exception faite des projets de loi de finances visant à percevoir de l'argent ou à dépenser les fonds publics;
- voter pour adopter, amender, retarder ou rejeter un projet de loi;
- jouer un rôle important dans le processus législatif puisqu'aucun projet de loi ne peut entrer en vigueur avant d'avoir été approuvé par le Sénat.

Dans l'exercice de leur fonction d'**enquête** (cf. Le travail des comités sénatoriaux, page 21) les sénateurs :

- mettent à profit leurs connaissances et leurs compétences pour explorer un large éventail de questions, les faire connaître et solliciter l'avis des Canadiens;
- mènent une étude approfondie des problèmes, avec une liberté relative par rapport à la politique des partis;



Willie Adams
(Lib-Nunavut)



Raynell Andreychuk
(C-Saskatchewan)



W. David Angus
(C-Alma, Québec)



Norman K. Atkins
(PC-Markham, Ontario)



Jack Austin, C.P.
(Lib-Vancouver-Sud,
Colombie-Britannique)



Lise Bacon
(Lib-De la Durantaye,
Québec)

- soulèvent, pour débat et enquête, des questions qui ne sont pas forcément au programme parlementaire établi par le gouvernement.

Dans l'exercice de leur fonction de **représentation**, les sénateurs :

- se concentrent sur l'effet des lois et des politiques sur les régions;
- veillent à ce que les intérêts régionaux soient pris en considération;
- reflètent la diversité culturelle du Canada puisque ce sont des hommes et des femmes de toutes conditions sociales et venant d'horizons différents.

Une voix pour les régions et les intérêts particuliers du Canada

De nombreux sénateurs ont décidé de défendre certaines causes, tant au Sénat que dans la société en général, notamment les droits linguistiques, les soins palliatifs, la paix et le désarmement et la lutte contre les mines antipersonnel. Grâce à leur travail, bon nombre de sénateurs ont été reconnus comme des experts de premier plan dans leur domaine.

Les 105 sièges du Sénat assurent comme suit la représentation des régions du Canada :

Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard)	24
Ontario	24
Québec	24
Ouest du Canada (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan)	24
Terre-Neuve-et-Labrador	6
Territoires du Nord-Ouest	1
Territoire du Yukon	1
Nunavut	1

À LA CHAMBRE HAUTE

Le Sénat, aussi appelé « Chambre haute », siège généralement les mardi, mercredi et jeudi, le lundi et le vendredi étant réservés au travail de bureau ou de comité et aux voyages. Le *Feuilleton et feuilletton des avis du Sénat*, qui contient l'ordre du jour de la séance de la journée, est établi à partir des renseignements fournis par les sénateurs et les comités sénatoriaux. Au cours de l'exercice 2003-2004, le Sénat a tenu 80 jours de séance étalés sur 21 semaines.

Saviez-vous que :

- Onze sénateurs sont nés à l'extérieur du Canada?
- Cinq sénateurs sont d'origine inuite, amérindienne ou métisse?
- Selon l'Union interparlementaire, une organisation internationale de parlements, le Canada est celui des pays industrialisés du G8 qui compte le pourcentage le plus élevé de femmes à la Chambre haute (32,4 %)?



George Baker, C.P.
(Lib-Terre-Neuve-et-Labrador)



Tommy Banks
(Lib-Edmonton, Alberta)



Gérald-A. Beaudoin
(C-Rigaud, Québec)



Michel Biron
(Lib-Mille Isles, Québec)



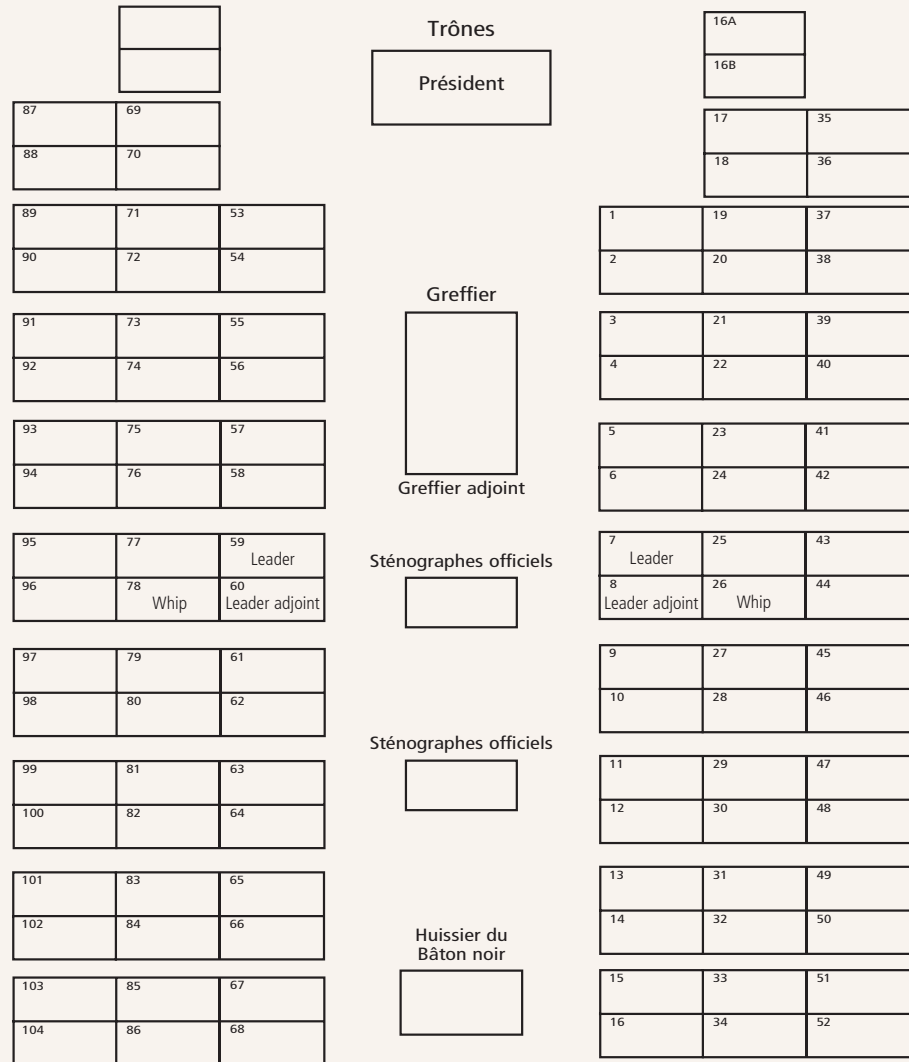
John G. Bryden
(Lib-Nouveau-Brunswick)



John M. Buchanan, C.P.
(C-Halifax, Nouvelle-Écosse)

Chaque sénateur a un pupitre réservé dans la salle du Sénat. Le Président est assis sur une estrade à l'avant de la salle. Les sénateurs membres du parti formant le gouvernement à la Chambre des communes sont placés à la droite du Président tandis qu'à sa gauche se trouvent les sénateurs appartenant aux autres partis, ainsi que ceux qui ont décidé de siéger comme sénateurs indépendants.

CHAMBRE DU SÉNAT



Catherine S. Callbeck
(Lib—Île-du-Prince-Édouard)



Pat Carney, C.P.
(C—Colombie-Britannique)



Sharon Carstairs, C.P.
(Lib—Manitoba)



Maria Chaput
(Lib—Manitoba)



Ione Christensen
(Lib—Yukon)



Ethel M. Cochrane
(C—Terre-Neuve-et-Labrador)

AU CAUCUS

Les sénateurs peuvent siéger comme membres d'un parti ou comme sénateurs indépendants. Le mercredi matin, lorsque le Parlement siège, les sénateurs et députés qui sont membres d'un parti se réunissent en privé, avec le caucus national de leur parti. Les sénateurs y font valoir le point de vue des régions et mettent certains sujets de l'avant tandis que les députés présentent l'opinion des citoyens de leur circonscription, puisque ce sont les caucus qui arrêtent la stratégie parlementaire et décident de la politique du parti.

Au 31 mars 2004, les 100 sénateurs en poste (cinq sièges étant vacants) se répartissaient comme suit entre les partis :

Libéraux (Lib)*	66
Conservateurs (C)	26
Progressistes-conservateurs (PC)	3
Indépendants (Ind)	5

* Ces abréviations sont utilisées dans tout le rapport pour désigner l'affiliation politique des sénateurs.

Les cinq sièges vacants se trouvent dans les provinces suivantes :

Alberta	2
Québec	2
Saskatchewan	1



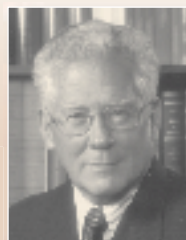
Gerald J. Comeau
(C–Nouvelle-Écosse)



Joan Cook
(Lib–Terre-Neuve-et-Labrador)



Anne C. Cools
(Lib–Toronto-Centre-York, Ontario)



Eymard G. Corbin
(Lib–Grand-Sault, Nouveau-Brunswick)



Jane Cordy
(Lib–Nouvelle-Écosse)



Joseph A. Day
(Lib–Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick)

LISTE DES SÉNATEURS AU 31 MARS 2004

Alberta

Tommy Banks (Lib-Edmonton, Alberta)
 Joyce Fairbairn, C.P. (Lib-Lethbridge, Alberta)
 Daniel Hays (Lib-Calgary, Alberta)
 Douglas Roche (Ind-Edmonton, Alberta)

Colombie-Britannique

Jack Austin, C.P. (Lib-Vancouver-Sud, Colombie-Britannique)
 Pat Carney, C.P. (C-Colombie-Britannique)
 D. Ross Fitzpatrick (Lib-Okanagan-Similkameen, Colombie-Britannique)
 Mobina S. B. Jaffer (Lib-Colombie-Britannique)
 Edward M. Lawson (Lib-Vancouver, Colombie-Britannique)
 Gerry St. Germain, C.P. (C-Langley-Pemberton-Whistler, Colombie-Britannique)

Manitoba

Sharon Carstairs, C.P. (Lib-Manitoba)
 Maria Chaput (Lib-Manitoba)
 Richard H. Kroft (Lib-Manitoba)
 Janis G. Johnson (C-Winnipeg-Interlake, Manitoba)
 Mira Spivak (Ind-Manitoba)
 Terry Stratton (C-Red River, Manitoba)

Nouveau-Brunswick

John G. Bryden (Lib-Nouveau-Brunswick)
 Eymard G. Corbin (Lib-Grand-Sault, Nouveau-Brunswick)
 Joseph A. Day (Lib-Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick)

Noël A. Kinsella (C-Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)
 Viola Léger (Lib-Acadie, Nouveau-Brunswick)
 Rose-Marie Losier-Cool (Lib-Tracadie, Nouveau-Brunswick)
 Pierrette Ringuette (Lib-Nouveau-Brunswick)
 Brenda Robertson (C-Riverview, Nouveau-Brunswick)
 Fernand Robichaud, C.P. (Lib-Saint-Louis-de-Kent, Nouveau-Brunswick)
 Marilyn Trenholme Counsell (Lib-Nouveau-Brunswick)

Terre-Neuve-et-Labrador

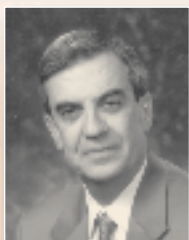
George Baker, C.P. (Lib-Terre-Neuve-et-Labrador)
 Ethel M. Cochrane (C-Terre-Neuve-et-Labrador)
 Joan Cook (Lib-Terre-Neuve-et-Labrador)
 C. William Doody (PC-Harbour Main-Bell Island, Terre-Neuve-et-Labrador)
 George Furey (Lib-Terre-Neuve-et-Labrador)
 William Rompkey, C.P. (Lib-North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)

Territoires du Nord-Ouest

Nick G. Sibbeston (Lib-Territoires du Nord-Ouest)

Nouvelle-Écosse

John M. Buchanan, C.P. (C-Halifax, Nouvelle-Écosse)
 Gerald J. Comeau (C-Nouvelle-Écosse)
 Jane Cordy (Lib-Nouvelle-Écosse)



Pierre De Bané, C.P.
(Lib-De la Vallière, Québec)



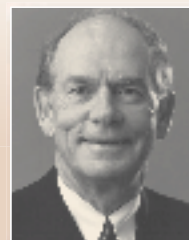
Consiglio Di Nino
(C-Ontario)



C. William Doody
(PC-Harbour Main-Bell Island, Terre-Neuve-et-Labrador)



Percy Downe
(Lib-Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard)



John Trevor Eyton
(C-Ontario)



Joyce Fairbairn, C.P.
(Lib-Lethbridge, Alberta)

J. Michael Forrestall (C–Dartmouth/
Eastern Shore, Nouvelle-Écosse)
B. Alasdair Graham (Lib–The Highlands,
Nouvelle-Écosse)
Michael Kirby (Lib–South Shore,
Nouvelle-Écosse)
Terry M. Mercer (Lib–Northend Halifax,
Nouvelle-Écosse)
Wilfred P. Moore (Lib–Stanhope St./
Bluenose, Nouvelle-Écosse)
Donald H. Oliver (C–Nouvelle-Écosse)
Gerard A. Phalen (Lib–Nouvelle-Écosse)

Nunavut

Willie Adams (Lib–Nunavut)

Ontario

Norman K. Atkins (PC–Markham,
Ontario)
Anne C. Cools (Lib–Toronto–Centre-
York, Ontario)
Consiglio Di Nino (C–Ontario)
John Trevor Eyton (C–Ontario)
Isobel Finnerty (Lib–Ontario)
Jean-Robert Gauthier (Lib–Ottawa-
Vanier, Ontario)
Jerahmiel S. Grafstein (Lib–Metro
Toronto, Ontario)
Mac Harb (Lib–Ontario)
James F. Kelleher, C.P. (C–Ontario)
Colin Kenny (Lib–Rideau, Ontario)
Wilbert Joseph Keon (C–Ottawa, Ontario)
Laurier L. LaPierre (Lib–Ontario)
Marjory LeBreton (C–Ontario)
Frank W. Mahovlich (Lib–Ontario)
Michael A. Meighen (C–St. Marys,
Ontario)
Lorna Milne (Lib–Comté de Peel,
Ontario)

Jim Munson (Lib–Ottawa/Canal Rideau,
Ontario)
Lowell Murray, C.P. (PC–Pakenham,
Ontario)
Landon Pearson (Lib–Ontario)
P. Michael Pitfield, C.P. (Ind–Ottawa-
Vanier, Ontario)
Marie-P. Poulin (Charette) (Lib–Nord de
l'Ontario, Ontario)
Vivienne Poy (Lib–Toronto, Ontario)
David P. Smith, C.P. (Lib–Cobourg,
Ontario)
Peter A. Stollery (Lib–Bloor et Yonge
(Toronto), Ontario)

Île-du-Prince-Édouard

Catherine S. Callbeck (Lib–Île-du-Prince-
Édouard)
Percy Downe (Lib–Charlottetown, Île-du-
Prince-Édouard)
Elizabeth Hubley (Lib–Île-du-Prince-
Édouard)
Eileen Rossiter (C–Île-du-Prince-
Édouard)

Québec

W. David Angus (C–Alma, Québec)
Lise Bacon (Lib–De la Durantaye, Québec)
Gérald-A. Beaudoin (C–Rigaud, Québec)
Michel Biron (Lib–Mille Isles, Québec)
Pierre De Bané, C.P. (Lib–De la Vallière,
Québec)
Marisa Ferretti Barth (Lib–Repentigny,
Québec)
Joan Fraser (Lib–De Lorimier, Québec)
Aurélien Gill (Lib–Wellington, Québec)
Céline Hervieux-Payette, C.P. (Lib–
Bedford, Québec)
Serge Joyal, C.P. (Lib–Kennebec, Québec)



Marisa Ferretti Barth
(Lib–Repentigny,
Québec)



Isobel Finnerty
(Lib–Ontario)



D. Ross Fitzpatrick
(Lib–Okanagan-
Similkameen, Colombie-
Britannique)



J. Michael Forrestall
(C–Dartmouth/Eastern
Shore, Nouvelle-Écosse)



Joan Fraser
(Lib–De Lorimier,
Québec)



George Furey
(Lib–Terre-Neuve-et-
Labrador)

Jean Lapointe (Lib–Saurel, Québec)
 Raymond Lavigne (Lib–Montarville, Québec)
 John Lynch-Staunton (C–Grandville, Québec)
 Shirley Maheu (Lib–Rougemont, Québec)
 Paul J. Massicotte (Lib–De Lanaudière, Québec)
 Yves Morin (Lib–Lauzon, Québec)
 Pierre Claude Nolin (C–De Salaberry, Québec)
 Lucie Pépin (Lib–Chaouinigane, Québec)
 Madeleine Plamondon (Ind–Les Laurentides, Québec)
 Marcel Prud'homme, C.P. (Ind–La Salle, Québec)
 Jean-Claude Rivest (C–Stadacona, Québec)
 Charlie Watt (Lib–Inkerman, Québec)

Saskatchewan

Raynell Andreychuk (C–Saskatchewan)
 Leonard J. Gustafson (C–Saskatchewan)
 Pana Merchant (Lib–Saskatchewan)
 Herbert O. Sparrow (Lib–Saskatchewan)
 David Tkachuk (C–Saskatchewan)

Yukon

Ione Christensen (Lib–Yukon)

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU SÉNAT

Nominations

26 juin 2003

Percy Downe (Lib–Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard)
 Paul J. Massicotte (Lib–De Lanaudière, Québec)

9 septembre 2003

Mac Harb (Lib–Ontario)
 Madeleine Plamondon (Ind–Les Laurentides, Québec)
 Marilyn Trenholme Counsell (Lib–Nouveau-Brunswick)

7 novembre 2003

Terry M. Mercer (Lib–Northend Halifax, Nouvelle-Écosse)

10 décembre 2003

Jim Munson (Lib–Ottawa/Canal Rideau, Ontario)

Retraites

3 juillet 2003

Raymond Setlakwe (Lib–Les Laurentides, Québec)

10 septembre 2003

Roch Bolduc (PC–Golfe, Québec)

18 janvier 2004

Leo E. Kolber (Lib–Victoria, Québec)

8 février 2004

Thelma J. Chalifoux (Lib–Alberta)

Démission

31 janvier 2004

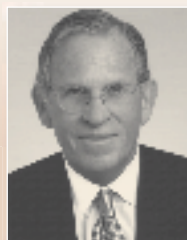
John (Jack) Wiebe (Lib–Saskatchewan)



Jean-Robert Gauthier
 (Lib–Ottawa-Vanier,
 Ontario)



Aurélien Gill
 (Lib–Wellington,
 Québec)



Jerahmiel S. Grafstein
 (Lib–Metro Toronto,
 Ontario)



B. Alasdair Graham
 (Lib–The Highlands,
 Nouvelle-Écosse)



Leonard J. Gustafson
 (C–Saskatchewan)



Mac Harb
 (Lib–Ontario)

LES POSTES CLÉS DANS LA SALLE DU SÉNAT

Huit postes essentiels à l'organisation du travail du Sénat sont occupés par des sénateurs :

Le Président du Sénat : *Dan Hays (Lib–Calgary, Alberta)*

Nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre, le Président est le porte-parole du Sénat, fait régner l'ordre à la chambre et statue sur les rappels au Règlement et les questions de privilège (cf. l'annexe A, Les décisions du Président, page 65). Le sénateur Hays a été nommé Président en janvier 2001 et est le premier Albertain à occuper ce poste.

La Présidente intérimaire : *Lucie Pépin (Lib–Chaudière, Québec)*

Le Sénat choisit, à chaque session du Parlement, un Président intérimaire qui remplace le Président chaque fois que celui-ci est dans l'impossibilité d'assister à une séance du Sénat.

Le leader du gouvernement : *Jack Austin, C.P. (Lib–Vancouver South, Colombie-Britannique)*

Le leader du gouvernement au Sénat est nommé par le premier ministre et fait généralement partie du Cabinet. À ce titre, le leader du gouvernement peut s'exprimer au nom du gouvernement pendant l'étude des projets de loi et la période des questions au Sénat, et il représente le Sénat au Cabinet.

Le leader de l'opposition : *John Lynch-Staunton (C–Grandville, Québec)*

Le leader de l'opposition est souvent le porte-parole de l'opposition pendant les débats sur les projets de loi du gouvernement et il coordonne le travail de ses collègues à la chambre et aux comités.

Le leader adjoint du gouvernement : *William Rompkey, C.P. (Lib–North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)*

Le leader adjoint de l'opposition : *Noël A. Kinsella (C–Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)*

Les leaders adjoints collaborent à la préparation et à la gestion des travaux du Sénat. Ils organisent ensemble les travaux législatifs et le calendrier des séances du Sénat.

Le whip du gouvernement : *Rose-Marie Losier-Cool (Lib–Tracadie, Nouveau-Brunswick)*

Le whip de l'opposition : *Terry Stratton (C–Red River, Manitoba)*

Les whips informent les sénateurs de leur parti respectif des travaux et programmes de la chambre et des comités; ils assurent aussi les présences aux séances et aux votes. Bien que les whips cherchent à maximiser les présences lorsqu'il y a un vote, la discipline de parti au Sénat n'est pas aussi rigoureuse qu'à la Chambre des communes.



Daniel Hays
(Lib–Calgary, Alberta)



Céline Hervieux-
Payette, C.P.
(Lib–Bedford, Québec)



Elizabeth Hubley
(Lib–Île-du-Prince-
Édouard)



Mobina S. B. Jaffer
(Lib–Colombie-
Britannique)



Janis G. Johnson
(C–Winnipeg-Interlake,
Manitoba)



Serge Joyal, C.P.
(Lib–Kennebec, Québec)



2

LA LÉGISLATION AU SÉNAT

Les lois du Canada sont d'abord présentées sous forme de projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat qui les étudient, les amendent puis tiennent un vote.

Les projets de loi peuvent être présentés soit au Sénat (projets de loi S-), soit aux Communes (projets de loi C-), exception faite des projets de loi de finances. (Les projets de loi de finances prévoient la perception d'impôts ou la dépense de fonds publics et ne peuvent prendre naissance qu'à la Chambre des communes.) Tout projet de loi doit être lu trois fois et être adopté séparément par le Sénat et les Communes avant de recevoir la sanction royale pour devenir loi. Le processus législatif permet d'étudier sérieusement les projets de loi et donne aux intéressés l'occasion de faire valoir leur point de vue.

Les projets de loi sont classés selon leur parrain : ceux présentés au Parlement par le gouvernement, plus précisément par un ministre, sont appelés « projets de loi du gouvernement », tandis que ceux présentés par un simple parlementaire sont appelés « projets de loi d'initiative parlementaire ».

Les projets de loi peuvent aussi être classés selon leur teneur :

- Les projets de loi publics traitent des sujets d'intérêt public tels que taxes et impôts, santé et programmes sociaux, défense nationale et environnement. Ils peuvent être présentés aussi bien par un parlementaire que par le gouvernement.
- Les projets de loi privés renferment des dispositions applicables à un individu ou à un groupe donné, par exemple un projet de loi constituant une société. Ils ne peuvent être présentés que par un simple parlementaire.

LES PROJETS DE LOI ÉTUDIÉS AU SÉNAT EN 2003-2004

- Le Sénat a étudié 77 projets de loi en 2003-2004 : de ce nombre, 23 ont été présentés par de simples sénateurs, 20 étaient d'intérêt public et 3 d'intérêt privé. Le gouvernement n'a présenté aucun projet de loi au Sénat (lorsque cela se produit, les projets de loi sont parrainés par le leader du gouvernement au Sénat). Les 54 autres projets de loi ont été adoptés par la Chambre des communes avant d'être envoyés au Sénat.
- Les deux chambres ont adopté 26 projets de loi du gouvernement et 8 projets de loi d'initiative parlementaire dont 7 d'intérêt public et 1 d'intérêt privé.
- Le Sénat a amendé 7 projets de loi qu'il a ensuite renvoyés aux Communes.
- Le Sénat a aussi amendé 1 projet de loi à la troisième lecture.



James F. Kelleher, C.P.
(C-Ontario)



Colin Kenny
(Lib-Rideau, Ontario)



Wilbert Joseph Keon
(C-Ottawa, Ontario)



Noël A. Kinsella
(C-Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)



Michael Kirby
(Lib-South Shore, Nouvelle-Écosse)



Richard H. Kroft
(Lib-Manitoba)

L'adoption d'un projet de loi au Sénat

La démarche suivie pour adopter un projet de loi au Sénat est la même qu'aux Communes. Elle compte cinq étapes :

1. **Première lecture** : Le projet de loi proposant des mesures législatives est reçu, imprimé et diffusé. C'est la procédure introductive où il n'y a ni débat ni vote.
2. **Deuxième lecture** : Le principe du projet de loi est débattu pour déterminer s'il constitue une bonne politique.
3. **Étude en comité** : Ministres, fonctionnaires, experts et membres du grand public intéressés par le projet de loi viennent témoigner devant un comité. Les membres du comité étudient ensuite le projet de loi article par article. Il est alors possible de proposer des modifications (appelées amendements) au projet de loi. Enfin, le comité adopte un rapport sur le projet de loi, qui recommande son adoption avec ou sans amendements, son abandon ou son rejet.
4. **Étape du rapport** : Si le rapport recommande des amendements, le Sénat étudie le rapport avant d'accepter, d'amender ou de rejeter les amendements en tout ou en partie. Au Sénat, l'étape du rapport saute si le rapport du comité recommande l'adoption du projet de loi sans amendement; le cas échéant, le projet de loi passe directement à la troisième lecture.
5. **Troisième lecture** : C'est l'approbation définitive du projet de loi. C'est la dernière occasion d'y apporter des amendements.
 - Si le projet de loi émane du Sénat, il est envoyé à la Chambre des communes qui va l'étudier en lui faisant subir les trois mêmes étapes.
 - S'il émane de la Chambre des communes et que le Sénat ne l'a pas amendé, il peut maintenant recevoir la sanction royale.
 - S'il émane des Communes et qu'il a été amendé au Sénat, un message au sujet des amendements est envoyé aux Communes pour leur demander leur assentiment.

Les Communes et le Sénat doivent s'entendre parfaitement sur le libellé du projet de loi avant l'octroi de la sanction royale qui lui donnera force de loi.

La sanction royale est la dernière étape donnant force de loi au projet de loi. Elle est accordée soit lors d'une cérémonie qui se déroule au Sénat, soit par une déclaration écrite de la gouverneure générale ou d'un juge de la Cour suprême du Canada qui agit en qualité de représentant de la gouverneure générale.



Laurier L. LaPierre
(Lib-Ontario)



Jean Lapointe
(Lib-Saurel, Québec)



Raymond Lavigne
(Lib-Montarville,
Québec)



Edward M. Lawson
(Lib-Vancouver,
Colombie-Britannique)



Marjory LeBreton
(C-Ontario)



Viola Léger
(Lib-Acadie, Nouveau-
Brunswick)

Les projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur

Ces projets de loi portent sur des questions d'intérêt public et sont présentés au Sénat par des sénateurs à titre personnel.

Deuxième session de la 37^e législature

S-18	<i>Loi modifiant le Code criminel (loteries)</i> Le sénateur Jean Lapointe (Lib-Saurel, Québec)
S-20	<i>Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur</i> Le sénateur Joseph Day (Lib-Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick)
S-22	<i>Loi sur la Journée de l'Amérique</i> Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (Lib-Metro Toronto, Ontario)
S-23	<i>Loi anti-pourriel</i> Le sénateur Donald H. Oliver (C-Nouvelle-Écosse)
S-24	<i>Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (modernisation du régime de l'emploi et des relations de travail)</i> Le sénateur Pierre Claude Nolin (C-De Salaberry, Québec)

Troisième session de la 37^e législature

S-2	<i>Loi anti-pourriel</i> Le sénateur Donald H. Oliver (C-Nouvelle-Écosse)
S-3	<i>Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada (présidence du Sénat)</i> Le sénateur Donald H. Oliver (C-Nouvelle-Écosse)
S-4	<i>Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)</i> Le sénateur Jean-Robert Gauthier (Lib-Ottawa-Vanier, Ontario)
S-5	<i>Loi sur la protection des phares patrimoniaux</i> Le sénateur J. Michael Forrestall (C-Dartmouth/Eastern Shore, Nouvelle-Écosse)
S-6	<i>Loi modifiant le Code criminel (loteries)</i> Le sénateur Jean Lapointe (Lib-Saurel, Québec)
S-7	<i>Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003</i> Le sénateur Noël A. Kinsella (C-Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)



Rose-Marie Losier-Cool
(Lib-Tracadie, Nouveau-Brunswick)



John Lynch-Staunton
(C-Grandville, Québec)



Shirley Maheu
(Lib-Rougemont, Québec)



Frank W. Mahovlich
(Lib-Ontario)



Paul J. Massicotte
(Lib-De Lanaudière, Québec)



Michael A. Meighen
(C-St. Marys, Ontario)

S-8	<i>Loi sur les motomarines</i> La sénatrice Mira Spivak (Ind–Manitoba)
S-9	<i>Loi sur Louis Riel</i> La sénatrice Thelma J. Chalifoux (Lib–Alberta)
S-10	<i>Loi sur le mariage</i> La sénatrice Anne C. Cools (Lib–Toronto-Centre-York, Ontario)
S-11	<i>Loi sur l’abrogation des lois</i> Le sénateur Tommy Banks (Lib–Edmonton, Alberta)
S-12	<i>Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (modernisation du régime de l’emploi et des relations de travail)</i> Le sénateur Pierre Claude Nolin (C–De Salaberry, Québec)
S-13	<i>Loi sur les candidatures de compétence fédérale</i> Le sénateur Terry Stratton (C–Red River, Manitoba)
S-14	<i>Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l’Accord sur le commerce intérieur</i> Le sénateur James F. Kelleher, C.P. (C–Ontario)
S-16	<i>Loi modifiant la Loi sur le droit d’auteur</i> Le sénateur Joseph Day (Lib–Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick)
S-17	<i>Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté</i> Le sénateur Noël A. Kinsella (C–Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)

Les projets de loi d’intérêt privé émanant d’un sénateur

Ces projets de loi confèrent des pouvoirs ou des droits spéciaux à une personne ou à un groupe de personnes et ils sont fondés sur une pétition présentée au Parlement.

Deuxième session de la 37^e législature

S-19	<i>Loi concernant Scouts Canada</i> Le sénateur Consiglio Di Nino (C–Ontario)
S-21	<i>Loi sur L’Association des conseillers en finances du Canada</i> Le sénateur Michael Kirby (Lib–South Shore, Nouvelle-Écosse)



Terry M. Mercer
(Lib–Northend Halifax,
Nouvelle-Écosse)



Pana Merchant
(Lib–Saskatchewan)



Lorna Milne
(Lib–Comté de Peel,
Ontario)



Wilfred P. Moore
(Lib–Stanhope St./
Bluenose, Nouvelle-
Écosse)



Yves Morin
(Lib–Lauzon, Québec)



Jim Munson
(Lib–Ottawa/Canal
Rideau, Ontario)

Troisième session de la 37^e législature

- S-15** *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Queen's Theological College*
Le sénateur Lowell Murray, C.P. (PC–Pakenham, Ontario)

*Projets de loi du gouvernement émanant de la Chambre des communes**Deuxième session de la 37^e législature*

- C-9** *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- C-13** *Loi sur la procréation assistée*
- C-17** *Loi de 2002 sur la sécurité publique*
- C-23** *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*
- C-24** *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*
- C-25** *Loi sur la modernisation de la fonction publique*
- C-28** *Loi d'exécution du budget de 2003*
- C-31** *Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
- C-32** *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois*
- C-34** *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence*
- C-35** *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (rémunération des juges militaires)*
- C-36** *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*
- C-37** *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et d'autres lois en conséquence*
- C-39** *Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada*
- C-41** *Loi modificative et rectificative (2003)*
- C-42** *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique*
- C-44** *Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures*
- C-45** *Loi modifiant le Code criminel (responsabilité pénale des organisations)*
- C-46** *Loi modifiant le Code criminel (fraude sur les marchés financiers et obtention d'éléments de preuve)*



Lowell Murray, C.P.
(PC–Pakenham,
Ontario)



Pierre Claude Nolin
(C–De Salaberry,
Québec)



Donald H. Oliver
(C–Nouvelle-Écosse)



Landon Pearson
(Lib–Ontario)



Lucie Pépin
(Lib–Chaudière,
Québec)



Gerard A. Phalen
(Lib–Nouvelle-Écosse)

C-47	<i>Loi de crédits n° 2 pour 2003–2004</i>
C-48	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (ressources naturelles)</i>
C-49	<i>Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003</i>
C-50	<i>Loi modifiant la législation relative aux avantages pour les anciens combattants et les enfants des anciens combattants décédés</i>
C-53	<i>Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales</i>
C-55	<i>Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004</i>

Troisième session de la 37^e législature

C-3	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu</i>
C-4	<i>Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence</i>
C-5	<i>Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003</i>
C-6	<i>Loi sur la procréation assistée</i>
C-7	<i>Loi de 2002 sur la sécurité publique</i>
C-8	<i>Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada</i>
C-13	<i>Loi modifiant le Code criminel (fraude sur les marchés financiers et obtention d'éléments de preuve)</i>
C-14	<i>Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois</i>
C-16	<i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i>
C-17	<i>Loi modificative et rectificative (2003)</i>
C-18	<i>Loi concernant la péréquation et permettant au ministre des Finances de faire certains paiements en matière de santé</i>
C-20	<i>Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales</i>
C-21	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes</i>
C-22	<i>Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)</i>
C-24	<i>Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada</i>
C-26	<i>Loi de crédits n° 4 pour 2003–2004</i>
C-27	<i>Loi de crédits n° 1 pour 2004–2005</i>



P. Michael Pitfield, C.P.
(Ind—Ottawa-Vanier,
Ontario)



Madeleine Plamondon
(Ind—Les Laurentides,
Québec)



**Marie-P. Poulin
(Charette)**
(Lib—Nord de l'Ontario,
Ontario)



Vivienne Poy
(Lib—Toronto, Ontario)



**Marcel
Prud'homme, C.P.**
(Ind—La Salle, Québec)



Pierrette Ringuette
(Lib—Nouveau-
Brunswick)

Projets de loi d'intérêt public émanant de députés

Deuxième session de la 37^e législature

C-205	<i>Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure d'annulation des textes réglementaires)</i>
C-212	<i>Loi sur les frais d'utilisation</i>
C-249	<i>Loi modifiant la Loi sur la concurrence</i>
C-250	<i>Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse)</i>
C-260	<i>Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (cigarettes à inflammabilité réduite)</i>
C-411	<i>Loi sur la Journée des anciens combattants de la marine marchande</i>
C-459	<i>Loi sur le Jour commémoratif de l'Holocauste</i>

Troisième session de la 37^e législature

C-212	<i>Loi sur les frais d'utilisation</i>
C-249	<i>Loi modifiant la Loi sur la concurrence</i>
C-250	<i>Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse)</i>
C-260	<i>Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (cigarettes à inflammabilité réduite)</i>
C-300	<i>Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales</i>



Jean-Claude Rivest
(C—Stadacona, Québec)



Brenda Robertson
(C—Riverview, Nouveau-Brunswick)



Fernand Robichaud, C.P.
(Lib—Saint-Louis-de-Kent, Nouveau-Brunswick)



Douglas Roche
(Ind—Edmonton, Alberta)



William Rompkey, C.P.
(Lib—North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)



Eileen Rossiter
(C—Île-du-Prince-Édouard)

Sanction royale

Les projets de loi suivants ont reçu la sanction royale en 2003-2004 :

Date	Représentant de la souveraine	Projets de loi sanctionnés
Deuxième session, 37^e législature		
3 avril 2003	Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada	C-3, C-227 (par déclaration écrite)
13 mai 2003	La gouverneure générale	C-2, C-10A (par déclaration écrite)
11 juin 2003	L'hon. Ian Binnie, juge puîné de la Cour suprême du Canada	C-9, C-15 (par déclaration écrite)
19 juin 2003	L'hon. Louise Arbour, juge puînée	S-5, C-24, C28, C-31, C-39, C-47, C-44, C-205, C-411 (par déclaration écrite)
20 octobre 2003	La gouverneure générale	C-42 (par déclaration écrite)
7 novembre 2003	La gouverneure générale	S-21, C-6, C-25, C-37, C-45, C-48, C-50, C-55, C-459

Troisième session, 37^e législature

11 mars 2004	La gouverneure générale	C-5 (par déclaration écrite)
26 mars 2004	La gouverneure générale	C-6, C-13, C-18 (par déclaration écrite)
31 mars 2004	La gouverneure générale	C-4, C-26, C-27, C-212, C-260



Nick G. Sibbeston
(Lib-Territoires du Nord-Ouest)



David P. Smith, C.P.
(Lib-Cobourg, Ontario)



Herbert O. Sparrow
(Lib-Saskatchewan)



Mira Spivak
(Ind-Manitoba)



Gerry St. Germain, C.P.
(C-Langley-Pemberton-Whistler, Colombie-Britannique)



Peter A. Stollery
(Lib-Bloor et Yonge (Toronto), Ontario)

Sanction royale donnée le vendredi 7 novembre 2003. De G à D : les sénatrices Catherine Callbeck (Lib-Île-du-Prince-Édouard) et Lise Bacon (Lib-De la Durantaye, Québec); Dan Hays, Président du Sénat; Richard Logan, porteur de la masse; l'hon. Don Boudria, leader du gouvernement à la Chambre des communes; Clinton Unka, page; Davy Coyle, premier page adjoint; la gouverneure générale Adrienne Clarkson; Lindsay Mossman, page; capt Sylvain Gagnon, aide de camp de la gouverneure générale; l'hon. Sharon Carstairs, leader du gouvernement au Sénat; Terrance Christopher, huissier du Bâton noir. Charles Robert, greffier principal à la procédure, est debout au Bureau et parle s'adresse à la gouverneure générale. Le greffier du Sénat, Paul Bélisle, est assis en face de lui.



De G à D : le sénateur Michael Forrestall (PC-Dartmouth/Eastern Shore, Nouvelle-Écosse), Vernon Theriault, mineur à la mine Westray, décoré de la Médaille de la bravoure, le sénateur Wilfred Moore (Lib-Stanhope St./Bluenose, Nouvelle-Écosse), Peter Boyle, président, section locale 343, Métallurgistes unis d'Amérique, et Del Paré, mineur, ont assisté à la cérémonie au cours de laquelle le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 7 novembre 2003. Le projet de loi fait partie intégrante de la réaction du gouvernement à la tragédie de la mine Westray dans laquelle 26 mineurs de Plymouth, Pictou County, Nouvelle-Écosse, ont perdu la vie le samedi 9 mai 1992.



Terry Stratton
(C-Red River,
Manitoba)



David Tkachuk
(C-Saskatchewan)



**Marilyn Trenholme
Counsell**
(Lib-Nouveau-Brunswick)



Charlie Watt
(Lib-Inkerman, Québec)



3

LE TRAVAIL DES COMITÉS SÉNATORIAUX

Les comités apportent la contribution la plus importante à l'élaboration des mesures législatives et des politiques. Ils ont trois fonctions fondamentales :

1. recommander l'adoption, l'amendement ou le rejet d'un projet de loi;
2. étudier des questions de principe et des sujets particuliers en vue de faire des recommandations;
3. analyser les projets de dépense du gouvernement, appelés Budget des dépenses.

Dans le cadre du processus législatif, c'est aux comités que les sénateurs étudient en détail les projets de loi. Les membres des comités entendent divers témoins et étudient les projets de loi article par article.

Lorsqu'ils effectuent des études spéciales, les comités attirent l'attention sur d'importantes préoccupations d'ordre social, économique et politique.

Les comités donnent aussi aux sénateurs l'occasion d'entendre le point de vue de nombreux Canadiens puisque fonctionnaires, porte-parole de groupes d'intérêts, universitaires et simples citoyens viennent témoigner devant eux. Les témoins peuvent souvent discuter de leurs idées et échanger leurs opinions devant les comités sénatoriaux. Ayant le mandat de défendre les intérêts des régions et des minorités, le Sénat rencontre des témoins qui, autrement, ne pourraient pas se faire entendre.

LES TYPES DE COMITÉS SÉNATORIAUX

Il y a quatre principaux types de comités sénatoriaux :

1. *Les comités permanents*, dont l'existence est constante, ont un mandat qui correspond en gros à un domaine de la politique et de la législation. Ils se spécialisent notamment dans l'agriculture, les affaires bancaires, les pêches, les affaires étrangères, l'énergie, les affaires autochtones et la technologie.
2. *Les comités spéciaux* sont créés pour réaliser des études sur des sujets particuliers, que ce soit des politiques gouvernementales ou des mesures législatives prioritaires. Ils n'existent que le temps d'accomplir leur mandat.
3. *Les comités mixtes (spéciaux ou permanents)* sont formés à la fois de sénateurs et de députés et sont constitués pour étudier des questions qui intéressent les deux chambres du Parlement.
4. *Le comité plénier* se compose de l'ensemble des sénateurs.

La liste complète des comités sénatoriaux permanents, spéciaux et mixtes se trouve à l'annexe B, page 73.

COMPOSITION DES COMITÉS

Les comités permanents, spéciaux et mixtes se composent généralement de 9 à 15 sénateurs. Au début de chaque session du Parlement, le Sénat nomme les membres sur la recommandation d'un comité de sélection habituellement présidé par le whip du parti majoritaire au Sénat. Les sénateurs font partie de deux comités en moyenne qui se réunissent chacun deux fois par semaine. Les comités peuvent continuer à siéger pendant l'intersession.

Le président du comité est élu par les membres de ce dernier; il lui incombe de convoquer et présider les réunions, de faire régner l'ordre, de contrôler le budget et d'être le porte-parole du comité.

LES RAPPORTS DES COMITÉS EN 2003-2004

Les comités sénatoriaux permettent d'approfondir des questions de principe importantes et complexes. Durant l'exercice qui vient de se terminer, les comités sénatoriaux ont produit des rapports sur des sujets d'actualité extrêmement variés qui intéressent vivement les Canadiens, notamment :

- le mode d'intervention du système de santé en cas de flambée d'une maladie infectieuse;
- les problèmes commerciaux et la sécurité nationale depuis le 11 septembre 2001;
- les besoins des jeunes Autochtones citadins;
- l'incidence du changement climatique sur l'agriculture et les localités rurales;
- le rétablissement de la confiance des investisseurs dans les marchés financiers;
- l'accès au système judiciaire dans les deux langues officielles;
- la protection du stock de poissons dans l'Atlantique Nord-Ouest.

Les comités sénatoriaux ont produit 144 rapports en 2003-2004 : 20 études spéciales, 59 autres rapports de fond et 65 rapports administratifs. Vous trouverez ci-après le résumé des 20 études spéciales déposées pendant l'exercice. La liste complète des rapports de comités se trouve à l'annexe C, page 81.

Comité permanent des peuples autochtones

Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain—Plan d'action pour le changement (octobre 2003)

Le rapport est le fruit d'une étude inédite sur les besoins socioculturels et économiques des jeunes citadins autochtones. Il renferme 19 recommandations.

Rompant avec la politique actuelle qui limite la responsabilité gouvernementale aux Indiens inscrits vivant dans une réserve et aux Inuits, le comité demande au gouvernement fédéral :

- de reconnaître la transférabilité des droits des membres des Premières nations lorsqu'ils quittent leur réserve;
- d'amorcer des négociations en bonne et due forme avec les Métis du Canada afin de reconnaître et de préciser leurs droits.

Le rapport recommande aussi que le gouvernement supprime les restrictions axées sur le statut pour que tous les jeunes Autochtones aient droit à l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Entre autres recommandations, il y avait :

- la nécessité d'offrir des services de transition en ville pour aider les jeunes Autochtones à s'adapter à la vie en milieu urbain;
- des mesures pour lutter contre le taux élevé de décrochage;
- des programmes communautaires à l'intention des jeunes Autochtones pour faire la promotion des compétences parentales;
- diverses autres initiatives pour soutenir les jeunes citadins autochtones.

Le rapport conclut que les politiques fédérales applicables aux Autochtones ne reflètent plus la situation géographique réelle des Autochtones, dont les deux tiers vivent aujourd'hui en dehors d'une réserve.

Comité permanent de l'agriculture et des forêts

Le changement climatique : Nous sommes menacés (novembre 2003)

Le comité a analysé les effets du changement climatique sur l'agriculture, l'industrie forestière et les collectivités rurales du Canada. Aux audiences publiques qui ont eu lieu à Ottawa, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, le comité a entendu les chercheurs de pointe dans le domaine du changement climatique et de l'adaptation.

Tout au long des audiences, le comité tenait particulièrement à se renseigner sur les stratégies que les Canadiens des régions rurales pourraient mettre en œuvre pour s'adapter au changement climatique. Après un rapport intérimaire présenté en juin 2003, le comité produit son rapport final qui renferme sept recommandations précises pour aider le Canada à réagir et à s'adapter au changement climatique afin de maintenir la prospérité de ses secteurs agricole et forestier et de ses collectivités rurales.

Comité permanent des banques et du commerce

Après « la tempête du siècle » : Rétablir la confiance des investisseurs (juin 2003)

Les scandales chez Enron et dans d'autres sociétés américaines, conjugués à la chute de la valeur des actions de sociétés canadiennes comme Nortel, Livent, Cinar, Bre-X et Laidlaw, ont ébranlé la confiance des investisseurs canadiens.

Le comité a publié un rapport intérimaire sur les circonstances entourant les scandales qui ont fait surface aux États-Unis, sur le risque que l'histoire se répète au Canada et, le cas échéant, sur la façon d'éviter que cela arrive. Le rapport intérimaire énumérait 14 recommandations destinées à rétablir la confiance des investisseurs dans les marchés financiers et couvrant trois domaines : (1) la gouvernance d'entreprise; (2) la vérification et la comptabilité, y compris les normes; (3) les régimes de rémunération des dirigeants.

Les débiteurs et les créanciers doivent se partager le fardeau : Examen de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (novembre 2003)

Le comité a examiné la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour déterminer si la législation en vigueur répondait aux besoins des débiteurs, créanciers, juges, avocats, syndics et autres intervenants en insolvabilité, ainsi qu'aux besoins du Bureau du surintendant des faillites. Le rapport du comité contenait 53 recommandations sur l'insolvabilité chez les particuliers, l'insolvabilité des entreprises et les questions d'ordre administratif et procédural.

Le budget des comités

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration est chargé d'examiner les affaires financières et administratives se rapportant au budget du Sénat. Il accorde une attention toute particulière au budget des comités et établit des lignes directrices et des politiques pour assurer un usage responsable des ressources. En 2003-2004, le comité s'est réuni 19 fois et a produit 9 rapports sur les budgets des comités.

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Le comité a déposé, le 22 avril 2004, un rapport dans lequel il recommandait la constitution d'un groupe de travail composé de sénateurs et de députés pour établir les orientations politiques et stratégiques concernant la sécurité. Il a aussi recommandé la création d'un groupe de travail exécutif chargé de la mise en œuvre de ces décisions d'orientation. Un rapport semblable a été déposé à la Chambre des communes.

Le comité a aussi participé à la négociation d'un nouvel accord de radiodiffusion avec CPAC, la chaîne politique du Canada, pour obtenir la télédiffusion d'au moins 20 heures de séances de comités sénatoriaux par semaine, à certaines heures précises de la journée, ce qui est préférable aux huit heures de diffusion, selon un horaire indéterminé, actuellement prévus.

Comité permanent des pêches et des océans

Stocks de poissons chevauchants de l'Atlantique Nord-Ouest (juin 2003)

Le comité a étudié la pêche pratiquée par les pays étrangers à l'extérieur de la zone de 200 milles (322 km) des eaux territoriales canadiennes. Le rapport réclame que les États côtiers comme le Canada aient plus d'influence sur les décisions prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et jouent un rôle accru dans l'administration des organisations de gestion des pêches régionales comme l'OPANO. Le comité signale dans son rapport que, dans l'Atlantique Nord-Ouest, le taux de transgression des règles de l'OPANO augmente; les pays ne prennent plus de mesures contre les bateaux arborant leur pavillon (et relevant donc de leur compétence) qui ont contrevenu aux règles de l'OPANO; et l'OPANO ne tient pas toujours compte des recommandations de son Conseil scientifique lorsqu'elle établit le total des prises autorisées à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Le comité a pressé le gouvernement fédéral d'adopter plusieurs mesures pour contrôler et intervenir lorsque les membres de l'OPANO ne remplissent pas leurs obligations, d'appliquer la *Loi sur la protection des pêches côtières* aux bateaux des pays non membres de l'OPANO, de créer des alliances avec des organisations non gouvernementales et d'inciter les autres pays membres de l'OPANO à ratifier l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs (ANUP).

L'habitat du poisson (novembre 2003)

Ce rapport intérimaire sur les milieux naturels dont les poissons dépendent conclut que le ministère des Pêches et des Océans ne dispose pas des ressources nécessaires pour relever les défis que pose et posera l'habitat du poisson. Le rapport final exposera le cadre de compétence de la gestion de l'habitat du poisson au Canada, compte tenu des nombreux intéressés que sont l'industrie, les localités, les Autochtones, les organisations non gouvernementales et le grand public.

Comité permanent des affaires étrangères

Accès incertain: Les conséquences des mesures prises par les États-Unis touchant la sécurité et le commerce pour la politique commerciale canadienne (juin 2003)

Ce rapport intérimaire fait un bilan complet des relations commerciales en Amérique du Nord et expose la tournure de ces relations depuis le 11 septembre 2001. Il renferme des recommandations pour l'établissement d'une politique commerciale canadienne solide et à long terme.

Le dollar à la hausse : explications et impacts économiques (novembre 2003)

Ce rapport intérimaire clarifie l'un des plus importants facteurs de nos relations commerciales avec les États-Unis : le taux de change. Il expose un point de vue éclairé et pondéré sur l'appréciation extraordinaire du dollar canadien en 2003, et explique aussi l'effet des fluctuations du taux de change des dollars canadien et américain sur le commerce bilatéral et l'économie canadienne.

Comité permanent des droits de la personne

Améliorer le rôle du Canada dans l'OEA : L'adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme (mai 2003)

Le comité a examiné des questions se rapportant aux droits de la personne et les mécanismes gouvernementaux assurant le respect des obligations nationales et internationales du Canada en la matière. Dans un rapport antérieur, *Des promesses à tenir : Le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne*, paru en décembre 2002, le comité avait déterminé que plusieurs questions méritaient un examen approfondi, notamment la possibilité que le Canada adhère à la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

Dans son rapport final, le comité recommande que le Canada prenne toutes les mesures nécessaires pour ratifier la Convention américaine relative aux droits de l'homme d'ici le 18 juillet 2008, date du trentième anniversaire de son entrée en vigueur. Il recommande en outre que le Canada reconnaisse la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur toutes les questions relatives à l'interprétation ou à l'application de la Convention.

Un toit précaire : Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves (novembre 2003)

Quitter la résidence familiale est toujours un geste très douloureux, mais pour les femmes autochtones qui vivent dans une réserve, cela signifie trop souvent qu'elles doivent laisser leur communauté et essayer de refaire leur vie dans un milieu non autochtone. Elles subissent une discrimination inéquitable et inconstitutionnelle dans l'exercice de leur droit à une juste part des biens matrimoniaux en cas de rupture de leur mariage ou de leur union de fait.

Dans son rapport intérimaire, le comité relate l'histoire déchirante de femmes qui ont été chassées de la résidence familiale sans rien d'autre que les vêtements qu'elles portaient, de femmes qui ont été forcées de quitter la réserve avec leurs enfants, et de femmes qui, ne voyant aucune lueur au bout du tunnel, se sont enlevé la vie.

Selon le rapport intérimaire du comité, tant cette absence de dispositions législatives, qui prive les femmes autochtones dans les réserves de leurs droits sur les biens immobiliers du patrimoine familial, que les difficultés auxquelles elles font face, à la fois dans l'exercice des recours judiciaires disponibles et dans l'exécution des ordonnances judiciaires concernant les biens meubles du patrimoine familial, sont incompatibles avec la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce manque de protection des droits de ces femmes contrevient aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement fédéral adopte les mesures adéquates pour mettre fin à la discrimination que subissent les femmes autochtones dans les réserves relativement au partage du patrimoine familial.

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

En 2003-2004, le comité a déposé deux rapports intérimaires en vertu de son ordre de renvoi lui enjoignant d'« examiner, pour ensuite en faire rapport, la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada ».

Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde (octobre 2003)

Le premier rapport intérimaire est ambitieux puisqu'il compte deux volumes. Il expose la grave incapacité du Canada à connaître les menaces qui se situent au large des côtes canadiennes et, partant, à se défendre contre elles. Il recommande la création d'un service centralisant les questions de sécurité et de renseignement, qui relèverait directement du vice-premier ministre. Le comité a aussi constaté une grave insuffisance des ressources, tant humaines que pécuniaires, qui servent actuellement à la défense des côtes du Canada.

Le comité propose que la Garde côtière ne relève plus du ministère des Pêches et des Océans et qu'elle devienne une agence indépendante, que son personnel soit armé et formé pour arraisonner des navires, c'est-à-dire pour assumer des pouvoirs constabulaires afin de protéger les côtes canadiennes.

Les urgences nationales : Le Canada, fragile en première ligne (mars 2004)

Le second rapport intérimaire est une étude exhaustive sur l'état des premiers intervenants dans l'ensemble du Canada. Il contient 19 recommandations visant à améliorer la capacité d'intervention en cas d'urgence au Canada. Il critique le manque de coopération entre les divers ordres de gouvernement et souhaite une meilleure harmonisation et un plus grand partage des ressources entre eux.

Sous-comité des anciens combattants

Pour rectifier la position des Forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation (avril 2003)

Ce rapport intérimaire concerne les soldats qui sont blessés ou tués en service et traite du problème de la dualité du régime de prestations qui permet aux hauts gradés de recevoir une indemnité supplémentaire refusée aux grades inférieurs. Le ministre de la Défense nationale a réagi rapidement à l'étude du Sous-comité et tous les grades ont maintenant droit à une indemnité valorisée.

Étude sur les prestations et services offerts aux anciens combattants, sur les activités commémoratives et sur la Charte des anciens combattants (novembre 2003)

Le Sous-comité a déposé un rapport intérimaire, *Les activités commémoratives*, orienté sur les activités commémoratives organisées par le programme Le Canada se souvient. Il présente quatre recommandations précises pour aider à préserver et à mettre en valeur les réalisations et les sacrifices des anciens combattants.

Traumatismes liés au stress: Le besoin de compréhension (juin 2003)

Le rapport traite de la question trop longtemps négligée du syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Les recommandations tournent principalement autour de la sensibilisation à cet état pathologique débilisant et du développement d'une bonne méthode diagnostique et d'un traitement adéquat pour venir en aide aux anciens combattants qui en sont atteints.

Comité permanent des langues officielles

État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles (mai 2003)

Cette étude commandée par le ministre de la Justice avait pour objet de définir les besoins propres à chaque province et territoire pour assurer l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le comité a présenté au ministre sept recommandations concernant notamment la création d'incitatifs pour attirer des juges bilingues, la formation, des projets-pilotes et l'accès à la documentation juridique dans les deux langues officielles. Le gouvernement a déposé sa réponse au troisième rapport du comité en novembre 2003.

Langues officielles : Points de vue 2002-2003 (octobre 2003)

Le comité a étudié le plan d'action fédéral pour les langues officielles, annoncé en mars 2003 par le premier ministre Jean Chrétien, le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion et la présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard. Le comité présente au gouvernement 21 recommandations qui permettront au gouvernement d'améliorer les pratiques entourant les langues officielles. Le rapport encourage le gouvernement à intensifier sa collaboration avec plusieurs acteurs clés en vue de favoriser le plein développement des communautés de langue officielle. Il remet en question la responsabilisation, la surveillance et l'évaluation des programmes destinés à ces communautés et il insiste sur la nécessité de consulter les communautés de façon récurrente en vue de mieux définir et de mieux répondre à leurs besoins. Il incite aussi les institutions responsables des langues officielles à adopter une approche proactive en vue de favoriser l'avancement de la dualité linguistique au pays.

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'initiative du gouvernement en matière d'éthique (avril 2003)

Ce rapport intérimaire préconise la création du poste indépendant de conseiller sénatorial en éthique. Il contient des recommandations générales à l'intention des rédacteurs des dispositions législatives connexes et certains de ses éléments clés se retrouvent dans le projet de loi C-34, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique)* et certaines lois en conséquence.

Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Réforme de la protection et de la promotion de la santé au Canada : Le temps d'agir
(novembre 2003)

À l'automne 2003, le comité a effectué une étude des plus opportunes sur la gouvernance et l'infrastructure du système de protection et de promotion de la santé au Canada, de même que sur la capacité du Canada de réagir en cas d'urgence sanitaire découlant d'une épidémie infectieuse. L'étude a été commandée à la suite d'une série d'incidents dans le domaine de la santé qui se sont produits au Canada, notamment la flambée du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le dépistage d'une seule vache atteinte d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et la propagation du virus du Nil occidental (VNO), en plus des menaces de terrorisme biologique aux États-Unis.

Dans son rapport, le comité se concentre sur les structures nécessaires au renforcement de la protection et de la promotion de la santé, de même que sur les mesures immédiates à prendre au cours de la prochaine année pour lutter contre les flambées de maladies infectieuses graves. Le comité recommande vivement la création d'une agence nationale de promotion et de protection de la santé pour régler le problème que pose la fragmentation actuelle.



Le 7 octobre 2003, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale a décerné au comité le prix de défenseur national de la santé mentale « en reconnaissance de son engagement à entreprendre un examen public de questions se rapportant à la maladie mentale et à la santé mentale au Canada ». Étaient présents à la remise du prix (à l'arrière, de G à D) les sénateurs Joan Cook (Lib-Terre-Neuve-et-Labrador), Yves Morin (Lib-Lauzon, Québec), Jane Cordy (Lib-Nouvelle-Écosse), Catherine Callbeck (Lib-Île-du-Prince-Édouard), Marilyn Trenholme Counsell (Lib-Nouveau-Brunswick) et Viola Léger (Lib-Acadie, Nouveau-Brunswick); et (devant, de G à D) les sénateurs Wilbert Keon (C-Ottawa, Ontario), Marjory LeBreton (C-Ontario), Michael Kirby (Lib-South Shore, Nouvelle-Écosse) et Brenda Robertson (C-Riverview, Nouveau-Brunswick). (Photo : Ron deVries)

LES ÉTUDES DE COMITÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA COLLINE

Les comités sénatoriaux effectuent chaque année un certain nombre de voyages pour aller entendre des témoins sur place, dans les régions. Ils tiennent des audiences publiques officielles à divers endroits au Canada. Il leur arrive aussi d'entreprendre des missions d'information au Canada et à l'étranger. Ces audiences publiques et missions d'information permettent aux sénateurs de se rapprocher littéralement des sujets qu'ils étudient et d'entendre des témoins sur le terrain. Bien que les missions d'information donnent habituellement lieu à des réunions à huis clos dont les délibérations ne sont pas publiées, elles font partie intégrante des travaux des comités et les informations ainsi recueillies servent à la rédaction des rapports.

Voici les audiences publiques et missions d'information organisées en 2003-2004 :

- Le Comité permanent des banques et du commerce a effectué une mission d'information à Washington, D.C. en avril 2003 dans le cadre de son étude sur le régime financier canadien et international.
- Dans le cadre de son étude sur la sécurité au Canada et la capacité d'intervention de l'armée, le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense a réalisé une mission d'information et tenu des audiences publiques à Halifax, Valcartier (Québec) et Québec en septembre 2003, et à Toronto en octobre 2003. Le comité s'est aussi rendu à Washington, D.C. en mars 2004 pour compléter ses recherches.
- Le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a effectué une mission d'information à Washington, D.C. en octobre 2003.
- Dans le cadre de son étude sur les stocks de poissons chevauchants et l'habitat du poisson, le Comité permanent des pêches et des océans a mené une mission d'information dans la région de Saint John, au Nouveau-Brunswick, en octobre 2003.
- Le Comité permanent des affaires étrangères a étudié les relations commerciales du Canada avec les États-Unis et le Mexique. Il est allé en mission d'information à Mexico du 28 février au 3 mars 2004 et à Washington, D.C. du 28 avril au 1^{er} mai 2004.
- Le Comité permanent des droits de la personne, pour son étude sur l'adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, s'est rendu en mission à Genève, en Suisse et à Strasbourg, en France, en octobre 2003.

Activités de chacun des comités au cours de l'exercice 2003-2004

Comité	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de témoins	Nombre moyen de témoins	Nombre de rapports
Affaires étrangères	22	27,8	43	2,0	7
Affaires juridiques et constitutionnelles	31	57,7	104	3,4	12
Affaires sociales, sciences et technologie	31	66,4	201	6,5	12
Agriculture et forêts	26	46,8	70	2,7	7
Banques et commerce	30	60,4	111	3,7	10
Bibliothèque du Parlement	10	9,1	24	2,4	3
Comité de sélection	2	0,2	0	0,0	3
Droits de la personne	14	27,8	35	2,5	9
Énergie, environnement et ressources naturelles	29	41,7	74	2,6	10
Examen de la réglementation	12	13,1	11	0,9	4
Finances nationales	27	44,2	98	3,6	11
Langues officielles	22	44,5	95	4,3	9
Pêches et océans	26	42,4	51	2,0	8
Peuples autochtones	20	35,7	60	3,0	4
Régie interne, budgets et administration	19	25,2	2	0,1	9
Règlement, de la procédure et des droits du Parlement	41	64,7	49	1,2	8
Sécurité nationale et défense	37	105,5	133	3,6	15
Sous-comité Anciens combattants	11	11,1	19	1,7	0
Transports et communications	35	69,5	104	3,0	3
Total	445	793,8	1284	2,9	144



4

LE SÉNAT DANS LES COLLECTIVITÉS CANADIENNES

Site Web parlementaire

De plus en plus de Canadiens vont chercher dans le site Web du Parlement du Canada des renseignements sur le Sénat et le Parlement. Le nombre de visites internautes a augmenté de 42 p. 100, passant de 6 310 561 en 2002-2003 à 8 981 000 en 2003-2004.



Le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca)

EN CONTACT AVEC LES CANADIENS

Outre les missions d'information des comités sénatoriaux (cf. la section précédente), les sénateurs saisissent la moindre occasion de renseigner les Canadiens et de les consulter sur des questions importantes. Ces activités permettent à la population de faire connaître ses préoccupations aux sénateurs et donnent aux sénateurs l'occasion d'exprimer leur avis à la population.

Allocutions

Les sénateurs sont souvent invités à parler aux Canadiens de leur travail parlementaire et de questions d'intérêt public. Ils vont dans toutes les régions du pays pour s'adresser à des étudiants, à des organisations non gouvernementales, à des associations professionnelles et à d'autres groupes dont ils apprennent aussi beaucoup.

Rayonnement

Les sénateurs participent à de nombreuses activités de rayonnement pendant l'année, que ce soit à la demande du Sénat ou de leur propre chef. Ces activités renseignent la population sur le rôle et les fonctions du Sénat. Voici quelques-unes des activités de rayonnement réalisées en 2003-2004 :

- Cercle de lecture du Sénat (octobre 2003), organisé par le Président du Sénat, Dan Hays. Quarante élèves de l'école publique Connaught à Ottawa ont écouté attentivement les huit sénateurs qui leur ont lu, avec enthousiasme, les histoires de leur choix. À la fin de l'activité, l'école a reçu en cadeau plusieurs livres que tous les élèves pourront lire.
- Cours des études de sécurité nationale (avril 2003), offert par le Collège des Forces canadiennes. Les étudiants ont visité la salle du Sénat et rencontré le sénateur Colin Kenny (Lib-Rideau, Ontario), président du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense.

De G à D : Les sénateurs [1] Maria Chaput (Lib-Manitoba), [2] Laurier LaPierre (Lib-Ontario), [3] Joyce Fairbairn (Lib-Lethbridge, Alberta), [4] Pana Merchant (Lib-Saskatchewan) et [5] John Buchanan (C-Halifax, Nouvelle-Écosse) (au fond à gauche) et Marilyn Trenholme Counsell (Lib-Nouveau-Brunswick) (devant à droite) se sont joints au cercle de lecture du [6] Président Dan Hays et de Kathy Hays en octobre 2003.



- International Women's Forum (mars 2004), une organisation de femmes qui se démarquent par des réalisations remarquables et diversifiées. Par l'entremise de sa Leadership Foundation, le Forum contribue à préparer les générations futures de femmes qui ont du leadership. Les participantes ont été accueillies dans la salle du Sénat par la sénatrice Céline Hervieux-Payette, C.P. (Lib-Bedford, Québec), elle-même membre du Forum.
- Les multiples facettes de la colline du Parlement (printemps et automne), un programme de formation de trois jours conçu par et pour les employés du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. Le programme leur donne la possibilité d'en apprendre davantage sur le processus législatif et sur la façon dont leur travail est complémentaire de celui des parlementaires dans leur fonction de représentants des Canadiens.
- Le prix Andrea et Charles R. Bronfman (février 2004), qui défraye un étudiant en études canadiennes de sa scolarité et d'un voyage à Ottawa. Cette année, la gagnante, Tessa Woodworth, de Mount Saint Vincent University, a visité le Sénat le 19 février 2004 et y a alors rencontré des sénateurs, ainsi que des dirigeants politiques et des employés du Sénat.



*Les pages du Sénat en 2003-2004
Première rangée (de G à D) : Megan Reid (Ontario), Sarah Johnson (Ontario), Lindsay Mossman (Manitoba), le premier page Michelle Jones (Colombie-Britannique), l'huissier du Bâton noir Terrance Christopher, le premier page adjoint Davy Coyle (Ontario), Agnès Kim (Colombie-Britannique) et Adél Gonczy (Nouveau-Brunswick).*

Deuxième rangée (de G à D) : Le porteur de la masse Richard Logan, Andrea McCaffrey (Québec), Ashley Delaurier (Ontario), Alexandra Spiess (Ontario), Dustin Milligan (Île-du-Prince-Édouard), David Bousquet (Québec), Clinton Unka (Territoires du Nord-Ouest), Christopher Reed (Nouvelle-Écosse), Janelle Boucher (Nouvelle-Écosse) et l'adjointe administrative Monique Grenon.

LE SÉNAT ET LES JEUNES CANADIENS

Le Sénat offre différents programmes d'emploi et d'activités éducatives conçus pour permettre aux jeunes Canadiens de se familiariser avec le Parlement et ses institutions.

• **Le Programme des pages du Sénat**

Durant l'exercice 2003-2004, l'Université d'Ottawa et l'Université Carleton ont accredité le Programme des pages du Sénat. Cela signifie qu'après avoir terminé un mémoire de recherche ayant trait au Parlement, les pages inscrits à ces universités obtiendront dorénavant des crédits pour leur travail à temps partiel au Sénat.

Les pages ont acquis des responsabilités plus importantes et leur formation comprend maintenant des cours sur la gestion du temps et l'art de la communication.





*Le greffier du Sénat,
Paul Bélisle, au milieu
d'anciens pages comme
lui à la première réunion
annuelle des anciens pages
le 28 mai 2003*

La première réunion annuelle des anciens pages du Sénat a eu lieu en mai 2003. La cinquantaine de pages qui y ont assisté représentaient plus de 60 années d'existence du programme. Il y avait parmi eux Francis James Foran, qui a été page dans les années 50 et qui a pris sa retraite en 1993 du Service de sécurité du Sénat. « Je suis arrivé à titre de page honoraire pour dépanner pendant la grève des chemins de fer et je suis resté 40 ans », a-t-il expliqué.

- **Les Amis du Sénat**

Le Sénat travaille en coopération avec Ridgemont High School, de l'Ottawa-Carleton District School Board et le Collège catholique Samuel-Genest, des Écoles catholiques de langue française du Centre-Est pour offrir aux élèves ayant une déficience physique ou intellectuelle la possibilité d'acquérir des connaissances pratiques pour se préparer au marché du travail. Les élèves acquièrent de l'expérience dans divers secteurs de l'administration du Sénat; ils apportent assistance et soutien aux sénateurs et au personnel du Sénat, et ils apprennent et acquièrent de nouvelles compétences.

- **Emplois d'été et programmes Coop**

Le Sénat engage chaque été une trentaine d'étudiants d'université pour travailler dans divers secteurs de l'administration du Sénat, notamment les services législatifs, les finances, les ressources humaines, les communications, les services de la Cité parlementaire et les bureaux des sénateurs.

Outre son propre programme d'emploi pour les jeunes, le Sénat collabore avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement pour rendre possibles les programmes éducatifs suivants conçus pour les élèves et les enseignants.

- **Le Forum pour jeunes Canadiens**

Le Forum pour jeunes Canadiens est un programme éducatif bilingue qui veut faire mieux connaître le gouvernement fédéral aux étudiants de l'école secondaire et du cégep âgés de 16 à 19 ans. Il permet aussi aux participants de nouer des amitiés avec des étudiants et des enseignants des diverses régions du pays. Chaque année, plus de 500 étudiants et enseignants y participent. Au cours du programme, qui dure toute une semaine, les participants visitent le Parlement, la Cour suprême du Canada et divers ministères et organismes fédéraux. Ils ont aussi la possibilité de rencontrer des sénateurs et le Président du Sénat.

- **Rencontres du Canada**

Le Conseil pour l'unité canadienne amène annuellement des centaines d'élèves à Ottawa pour les familiariser avec le régime parlementaire canadien. Depuis sa création en 1982, ce programme éducatif sans but lucratif a permis à plus de 40 000 jeunes de 17 à 19 ans d'observer de près le régime gouvernemental du Canada.

- **Programme des guides parlementaires**

Ce programme recrute des étudiants de niveau universitaire de tout le pays pour accueillir et guider sur la colline du Parlement plus d'un million de visiteurs chaque année. Chaque été, 45 étudiants sont embauchés comme guides à temps plein; le reste de l'année, de 55 à 60 étudiants des universités de la région de la capitale nationale travaillent comme guides à temps partiel. Ils aident les visiteurs à comprendre et à apprécier l'histoire, l'art, l'architecture et le fonctionnement du Parlement, tout en développant leur talent d'orateur et leur entregent.



Charles Robert, greffier principal à la procédure, explique l'histoire de la masse du Sénat à un groupe de guides parlementaires en formation (été 2003).

- **Autres programmes pour étudiants**

Entre autres programmes pour étudiants, il y a le Forum national du Commonwealth pour la jeunesse, le Canadian Summer Law Internship Program, parrainé par le Detroit College of Law du Center for Canadian-U.S. Law de la Michigan State University, et un forum pour les étudiants américains qui sont venus travailler comme stagiaires à l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Ottawa.

- **Forum des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne**

Ce stage réunit annuellement 70 enseignants du pays pendant une semaine pour les familiariser avec les rouages du Parlement et leur permettre de transmettre ensuite leurs connaissances à leurs élèves. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes accueillent les participants. Durant toute la semaine, les enseignants ont la chance de discuter avec des dirigeants et des membres des deux chambres du Parlement, puisqu'ils assistent à des exposés et participent à des périodes de questions. Les sénateurs participent aussi à une table ronde avec des députés pour donner aux participants une idée précise de leurs rôles respectifs.



Le Président du Sénat Dan Hays (dernière rangée au centre) parmi un groupe de participants au Forum des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne en novembre 2003. Michelle Jones, premier page, (à droite) tient la masse.

- **Le Sénat à l'école et sur le Web**

Une vidéo éducative produite par le Sénat est maintenant disponible sur le Web. La vidéo de 22 minutes, divisée en neuf clips pouvant être visionnés séparément, s'adresse aux enseignants d'histoire du Canada, de politique, de sciences sociales et d'éducation civique. Il explique le travail des sénateurs à la Chambre haute, dans les comités et au pays. Pour de plus amples informations, allez au <http://senate-senat.ca/videos.asp>.

La version en ligne du vidéo
Le Sénat du Canada.



GARDIEN DE L'HISTOIRE

Le Sénat est soucieux de préserver son riche patrimoine pour le profit de tous les Canadiens. En plus d'abriter et de conserver avec un soin jaloux de nombreuses œuvres d'art et pièces de mobilier à valeur historique, le Sénat s'efforce de conserver la mémoire de son passé et de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi le Sénat.

La galerie de portraits des Présidents

Le Sénat est particulièrement fier de la galerie de portraits de ses Présidents, qui date d'avant la Confédération. Le portrait officiel de l'honorable Gildas Molgat, 44^e Président du Sénat, a été dévoilé en avril 2003. Le sénateur Molgat (Lib-Ste-Rose, Manitoba) a été Président de novembre 1994 à janvier 2001; il est décédé en février 2001. Son portrait est l'œuvre de Mary Valentine, une artiste du Manitoba.



Le portrait du sénateur du Manitoba et ancien Président du Sénat Gildas Molgat (Lib-Ste-Rose, Manitoba) a été dévoilé dans le foyer du Sénat en avril 2003.

Portrait de Sa Majesté la reine à l'occasion de son Jubilé

En juin 2003, un nouveau portrait de Sa Majesté la reine Elizabeth II, reine du Canada, a été dévoilé dans le foyer du Sénat. La photographie, prise par Michael Bedford lors de la visite de la reine au Canada en 2002 à l'occasion de son Jubilé, commémore le cinquantenaire de son accession au trône. Le portrait sera exposé dans le foyer du Sénat avant d'être accroché définitivement dans le nouveau Musée du portrait du Canada, à Ottawa.

Le portrait canadien de la Reine pour son Jubilé, pris en 2002 et dévoilé en juin 2003.



Médaille Roméo LeBlanc

En avril 2003, le Sénat a présenté les quatre prix nationaux de la pêche responsable, qui visent à reconnaître la contribution exceptionnelle de pêcheurs commerciaux au Canada en faveur du développement et de la promotion de pratiques de pêche responsables. L'un des quatre lauréats a reçu également la Médaille Roméo LeBlanc, créée en 1999 en l'honneur de l'ancien gouverneur général, Président du Sénat et sénateur Roméo LeBlanc (Lib-Beauséjour, Nouveau-Brunswick). La médaille est remise au lauréat qui a le plus contribué à la pêche responsable conformément au Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable. Ce Code contribue directement à la conservation des stocks de poisson et à la protection de l'environnement aquatique pour les générations de Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Le lauréat de la Médaille en 2003 est le capitaine Ulf Snarby, de Liverpool (Nouvelle-Écosse), qui a veillé à ce que les pêches soient pratiquées de façon durable et responsable. Ses travaux sur le chalut ont permis de réduire les prises accessoires et la consommation de carburant. Grâce à ses programmes de formation, la sécurité des équipages et la qualité des prises de la flottille hauturière de chalutiers congélateurs du Canada sont en train de devenir la norme mondiale.



LE SÉNAT SE SOUVIENT

Le Sénat organise chaque année, en coopération avec Anciens combattants Canada, la Semaine des anciens combattants. La cérémonie du Souvenir est présidée par le Président du Sénat et a lieu dans la salle du Sénat en présence d'éminents anciens combattants. Le thème de la Semaine 2003 était *Le Canada se souvient de la guerre de Corée*.

« L'apport des soldats canadiens qui faisaient partie des forces des Nations Unies en Corée est incommensurable », a déclaré l'ambassadeur de la Corée Ki-ho Chang. « Leur service et leur sacrifice sont à la base de l'amitié spéciale qui unit aujourd'hui le Canada et la Corée. »

Le 4 novembre 2003, lors de la cérémonie, des Croix du souvenir ont été remises aux proches des 17 soldats du 2^e Régiment du Royal Canadian Horse Artillery qui ont perdu la vie dans un accident ferroviaire à Canoe River le 21 novembre 1950, alors qu'ils étaient en route pour la Corée. L'ambassadeur de la Corée au Canada, Ki-ho Chang, a pris la parole à la cérémonie tout comme le page du Sénat Agnès Kim, qui est née en Corée et qui est venue au Canada lorsqu'elle était enfant. Des cadets du Collège militaire royal étaient aussi présents, comme le montrent les photos.

Représentant les jeunes, Agnès Kim, page au Sénat, a rappelé elle aussi, en anglais, en français et en coréen, l'importance du rôle joué par le Canada dans la guerre de Corée.



AGIR PAR COMPASSION

En 2003-2004, le Sénat a montré combien il est conscient de ses obligations sociales par une foule d'initiatives et de réalisations.

- **Journée nationale de l'enfant**

La sénatrice Landon Pearson (Lib-Ontario) a organisé les célébrations de la Journée nationale de l'enfant au Sénat en novembre 2003, alors que 200 enfants et adolescents ont profité de la présence de Silken Laumann, médaillée d'argent olympique à l'aviron, et du lieutenant-général à la retraite Roméo Dallaire, conseiller auprès de la ministre de la Coopération internationale sur les enfants affectés par la guerre. Mme Laumann a entraîné le groupe dans des étirements et des acclamations pour montrer l'importance de l'activité physique pour les jeunes. Le lieutenant-général Dallaire a souligné combien il était important que les adultes écoutent les enfants. La Journée nationale de l'enfant commémore l'adoption à l'unanimité de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989. Le Canada a ratifié la Convention en décembre 1991.

- **Campagne de charité en milieu de travail**

Comme chaque année, les sénateurs et les employés du Sénat se sont lancés avec enthousiasme dans la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement fédéral. Tout le monde a fait sa part et il y en avait pour tous les goûts – golf, quilles, repas de spaghetti, vente d'artisanat, vente de livres et de pâtisseries, jusqu'à une « collecte de sous » qui a permis de faire bon emploi de notre menue monnaie. Les activités de financement et les dons, y compris les retenues salariales, ont permis d'amasser plus de 54 000 \$ pour des œuvres de bienfaisance.



*L'Acte du souvenir
a été lu par les SM
George Malcolm,
Tom Boutillier et
Arthur Evoy.*



5

LE SÉNAT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Gâce à leurs activités sur le plan international, les sénateurs font mieux connaître le Canada dans le monde et resserrent ses liens avec les autres pays tout en projetant une image positive du pays et de son régime parlementaire.

En faisant des visites officielles, en participant à des séminaires et en étant membres des associations et groupes d'amitié interparlementaires, les sénateurs rencontrent des parlementaires des autres régions du monde pour discuter de sujets tels que la santé, le commerce, l'économie, la sécurité, la culture et les droits fondamentaux, par exemple. Ces échanges leur permettent d'augmenter non seulement leur connaissance des sujets mais aussi leur faculté de travailler sur ces questions.

Le Canada est très respecté dans le monde entier pour sa démocratie parlementaire. Des sénateurs de tous les partis participent à des activités interparlementaires qui renforcent la réputation acquise par le Parlement du Canada d'être une assemblée législative bicamérale efficace, au sein d'une société bilingue et multiculturelle.

NOUER DES LIENS INTERPARLEMENTAIRES

Les sénateurs jouent un rôle actif dans 13 associations parlementaires officielles qui incitent les parlementaires des pays membres à échanger idées et informations et à partager leurs expériences. Chaque organisation établit des objectifs clairs en harmonie avec ses activités bilatérales ou multilatérales.

Plus de la moitié des associations envoient des délégations aux assemblées parlementaires multilatérales dont bon nombre sont elles-mêmes liées à des institutions multilatérales internationales comme les Nations Unies (ONU), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des États américains (OEA) et le Conseil de l'Europe (CE).

Ces assemblées parlementaires multilatérales discutent et adoptent des résolutions sur des questions internationales pressantes telles que le terrorisme international, la traite de personnes, la lutte contre le VIH/sida, le développement durable, les mines terrestres antipersonnel et les régions en crise comme l'Irak, l'Afghanistan et Haïti.

Du côté bilatéral, les relations commerciales sont souvent au premier plan dans les débats, les sénateurs se joignant aux députés pour promouvoir les intérêts du Canada dans des secteurs tels que l'agriculture (l'ESB, ou maladie de la vache folle, a été la principale question abordée par le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis en 2003-2004).

Le Conseil interparlementaire mixte (CIM), établi sous l'autorité des deux chambres du Parlement, s'occupe des affaires budgétaires et administratives qui concernent les associations parlementaires. Les droits d'adhésion aux associations internationales et les dépenses de programmes pour chacune sont assumés conjointement par le Sénat (30 p. 100) et la Chambre des communes (70 p. 100).

Associations bilatérales

- Association législative Canada-Chine
- Association interparlementaire Canada-France
- Groupe interparlementaire Canada-Japon
- Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni
- Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

Associations multilatérales

- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Association parlementaire Canada-Afrique
- Association parlementaire Canada-Europe
- Association parlementaire canadienne de l'OTAN
- Association parlementaire du Commonwealth
- Forum interparlementaire des Amériques
- Union interparlementaire
- Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Les sénateurs participent aussi aux travaux de groupes interparlementaires bilatéraux moins structurés qui ont pour mission de resserrer les liens et d'encourager la coopération et la compréhension mutuelle entre les deux pays qui les composent. Ce sont notamment les groupes Canada-Allemagne, Canada-Israël et Canada-Italie. Ils organisent des assemblées générales et des séances de travail et accueillent à l'occasion des parlementaires ou des dignitaires des pays concernés. Bien que ces groupes ne soient pas subventionnés par le Parlement, ils sont soumis aux mêmes politiques et lignes directrices que les associations parlementaires.

PROGRAMME D'ÉTUDES DES HAUTS FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES

Autrefois connu sous le nom de séminaire canadien de coopération parlementaire, le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires permet aux cadres des assemblées législatives des pays étrangers et des provinces ou territoires canadiens de se renseigner sur le mode de fonctionnement du Parlement du Canada et de partager leurs meilleures pratiques. Le programme est offert deux fois par année, au printemps et à l'automne. Ce programme de neuf jours comprend des exposés, des périodes de questions, la visite des lieux et l'occasion de faire du réseautage.

Dix participants du Botswana, de l'Éthiopie, du Ghana, du Lesotho, de la Namibie, de la Sierra Leone et de l'Ouganda ont pris part au programme du printemps 2003 en anglais, tandis que sept participants de l'Algérie, du Cameroun, du Gabon, de Madagascar et de la Tunisie ont participé au programme de l'automne 2003 en français.

SOIRÉE DES MILLE BANQUETS

Le 27 octobre 2003, 166 sénateurs et leurs invités ont assisté à la troisième Soirée des mille banquets organisée par les sénateurs contre les mines terrestres sur la colline du Parlement. Depuis que ce projet a été lancé par la Fondation des mines terrestres du Canada, le même soir, dans le monde entier, des gens se réunissent pour partager un repas et prendre des mesures pour faire disparaître les mines terrestres. Les sénatrices Elizabeth Hubley (Lib-Île-du-Prince-Édouard) et Ione Christensen (Lib-Territoire du Yukon) ont coprésidé le dîner qui a permis d'amasser 17 350 \$ pour des travaux de déminage dans plusieurs pays du globe.



Le premier ministre Jean Chrétien (à gauche) présente le premier ministre chinois Wen Jiabao (au centre) au Président du Sénat Dan Hays (à droite) en décembre 2003.

ACCUEILLIR L'ÉTRANGER AU CANADA

Le Président du Sénat occupe la quatrième place dans l'ordre de préséance des représentants de la Couronne; il vient après la gouverneure générale, le premier ministre et la juge en chef de la Cour suprême du Canada. À ce titre, il participe à bon nombre des visites officielles des chefs d'État ou chefs de gouvernement étrangers.

Parmi les éminents invités qu'il a reçu cette année, il y a :

- le premier ministre de la France Jean-Pierre Raffarin (mai 2003);
- le président de l'Afrique du Sud Thabo Mbeki et Mme Zanele Mbeki (novembre 2003);
- le premier ministre de la Chine Wen Jiabao (décembre 2003);
- le secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan et Mme Nane Annan (mars 2004).

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan prononce un discours devant une session conjointe du Parlement sous le regard du Président du Sénat Dan Hays (à droite).



REPRÉSENTER LE CANADA DANS LE MONDE

- **Le Nigeria, le Ghana et la Sierra Leone (août/septembre 2003)**

Les sénatrices Raynell Andreychuk (PC–Saskatchewan) et Mobina S. B. Jaffer (Lib–Colombie-Britannique) sont allées au Nigeria, au Ghana et en Sierra Leone pour participer à des séminaires sur « La démocratie parlementaire au Canada ». Subventionnés par le Parlement du Canada, les séminaires ont été réclamés par les parlements de ces pays africains. Des séminaires interactifs de deux jours ont eu lieu dans chacun des pays pour que les parlementaires canadiens puissent échanger avec leurs homologues africains sur leur expérience. Le vice-président des Communes Bob Kilger (Lib– Stormont-Dundas-South Glengarry, Ontario) et les députés Peter Adams (Lib–Peterborough, Ontario), Keith Martin (CA–Esquimalt-Juan de Fuca, Colombie-Britannique) et Bill Casey (PC–Cumberland-Colchester, Nouvelle-Écosse) ont aussi participé aux séminaires.

- **Mongolie (septembre 2003)**

À l'invitation de Son Excellence Sanjbeziyn Tumor-Ochir, président du Grand Khoural de l'État, le Président Dan Hays et les sénatrices Jane Cordy (Lib–Nouvelle-Écosse) et Pierrette Ringuette (Lib–Nouveau-Brunswick) sont allés en Mongolie pour souligner le 30^e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays. La Mongolie est le seul ancien pays communiste d'Asie qui a vécu une transition en douceur vers un régime démocratique caractérisé par des partis rivaux, un régime politique ouvert et un électorat actif.

Les discussions ont porté notamment sur le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie, la sécurité des personnes, la stabilité des régions, les relations économiques, le maintien de la paix, le commerce et l'édification des institutions. La visite a permis de rencontrer le président N. Bagabandi, le premier ministre N. Enkhbayar, Son Excellence S. Tumor-Ochir, et M. J. Byambadorj, respectivement président et vice-président du Grand Khoural de l'État.

- **Malaisie (septembre 2003)**

À l'invitation du Sénat de la Malaisie (Dewan Negara), le Président Dan Hays et les sénatrices Jane Cordy (Lib–Nouvelle-Écosse) et Pierrette Ringuette (Lib–Nouveau-Brunswick) se sont rendus en Malaisie pour rencontrer le nouveau président du Dewan Negara, Son Excellence M. Tan Sri Dato' Seri Dr. Abdul Hamid bin Pawanteh. La délégation s'est aussi entretenue avec M. Dato' Seri Panglima Syed Hamid bin Syed Jaafar Albar, ministre des Affaires étrangères, et avec l'Unité de planification économique du cabinet du premier ministre.

Au Centre de formation professionnelle de l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines (YWCA) de Kuala Lumpur, la délégation a remis un chèque de 18 534 ringgit (environ 7 000 \$) pour financer un cours en enseignement à la maternelle pour les femmes économiquement marginalisées. Cet argent provenait du Fonds canadien d'initiatives locales, un programme administré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui sert à subventionner de petits projets.

- **Bangladesh (octobre 2003)**

Le Président Dan Hays, représentant le Parlement, a prononcé le discours inaugural à l'ouverture officielle de la 49^e Conférence parlementaire du Commonwealth à Dhaka, au Bangladesh. Le Canada accueillera la 50^e Conférence à Québec et à Toronto en septembre 2004.

- **Cambodge (octobre 2003)**

Le Président Dan Hays s'est rendu au Royaume du Cambodge pour une série de réunions avec Sa Majesté Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, et les chefs des trois principaux partis de ce pays. Le Président Hays a aussi rencontré Son Excellence Mme Ty Borasy, présidente de la cinquième commission sénatoriale, ainsi que les présidents des commissions sénatoriales, pour discuter des fonctions, des rôles et du budget de la Chambre haute du Cambodge. Le Président Hays a participé à un atelier de soutien législatif Canada-Cambodge financé par l'Agence canadienne

de développement international (ACDI). Cette visite de travail a contribué à mieux faire connaître le Canada au gouvernement cambodgien.

- **Corée (octobre 2003)**

Le Président Dan Hays et les sénateurs Terry Stratton (PC–Red River, Manitoba), Vivienne Poy (Lib–Toronto, Ontario) et George Furey (Lib–Terre-Neuve-et-Labrador) se sont rendus en République de Corée pour célébrer les 40 années de relations diplomatiques entre le Canada et la Corée, le 50^e anniversaire de la fin de la guerre de Corée et le 30^e anniversaire de l'inauguration de l'ambassade du Canada à Séoul.

La délégation a rencontré le président Roh Moo-Hyun, le président de l'Assemblée nationale Park Kwan Yong, et Ra Jong Il, conseiller à la sécurité nationale. La délégation canadienne a aussi insisté sur l'importance de rouvrir le marché coréen aux exportations de bœuf du Canada à sa réunion avec le représentant Lee Yang Hee, président du Comité de l'agriculture, des forêts, des affaires maritimes et des pêches.

- **Royaume-Uni (décembre 2003)**

Le Président Dan Hays et les sénateurs Alasdair Graham (Lib–The Highlands, Nouvelle-Écosse) et Norman Atkins (PC–Ontario) se sont rendus au Royaume-Uni pour rencontrer des parlementaires à Westminster, notamment lord Falconer of Thornton, le grand Chancelier, la baronne Amos, leader du gouvernement à la Chambre des lords, et Michael Martin, député, président de la Chambre des communes. La délégation a discuté des réformes apportées à la Chambre des lords, de son Code de conduite et du registraire des intérêts, du rôle de la fonction proposée de président de la Chambre des lords et des projets de modernisation de la Chambre des lords.

- **Allemagne (janvier 2004)**

En Allemagne, le Président Dan Hays et les sénateurs Colin Kenny (Lib–Rideau, Ontario) et Brenda Robertson (PC–Riverview, Nouveau-Brunswick) ont rencontré M. Dieter Althaus, président du Bundesrat, et M. Norbert Lammert, vice-président du Bundestag. La délégation a participé aux célébrations du centenaire de la fin de la construction de la Herrenhaus (édifice du Bundesrat) et a visité le Reichstag (le parlement allemand). Les discussions ont porté sur l'élargissement de l'Union européenne, sur le rôle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans la guerre contre le terrorisme et sur les ressemblances entre le Sénat canadien et le Bundesrat allemand. La délégation a aussi visité l'Institut pour une politique européenne, une organisation sans but lucratif oeuvrant pour l'intégration de l'Europe.

- **Slovénie (janvier 2004)**

Janez Susnik, président du Conseil national de la Slovénie, a invité le Président Dan Hays et les sénateurs Colin Kenny (Lib–Rideau, Ontario) et Brenda Robertson (PC–Riverview, Nouveau-Brunswick) à aller en Slovénie. La délégation a rencontré le président Janez Drnovsek, le premier ministre Anton Rop, le président du Conseil national Janez Susnik et le président de l'Assemblée nationale Borut Pahor. À l'Assemblée nationale, la délégation canadienne a assisté à la ratification historique du vote sur l'adhésion de la Slovénie à l'Union européenne.

- **Barbade (mars 2004)**

Le Président Dan Hays a représenté le Canada aux funérailles d'État de sir Harold St. John, qui fut premier ministre de la Barbade de mars 1985 à mai 1986 et député du Parti travailliste de la Barbade. Le Président Hays a aussi rencontré M. Ishmael Roett, président de la Chambre basse, pour discuter des programmes parlementaires canadiens dans les Caraïbes.



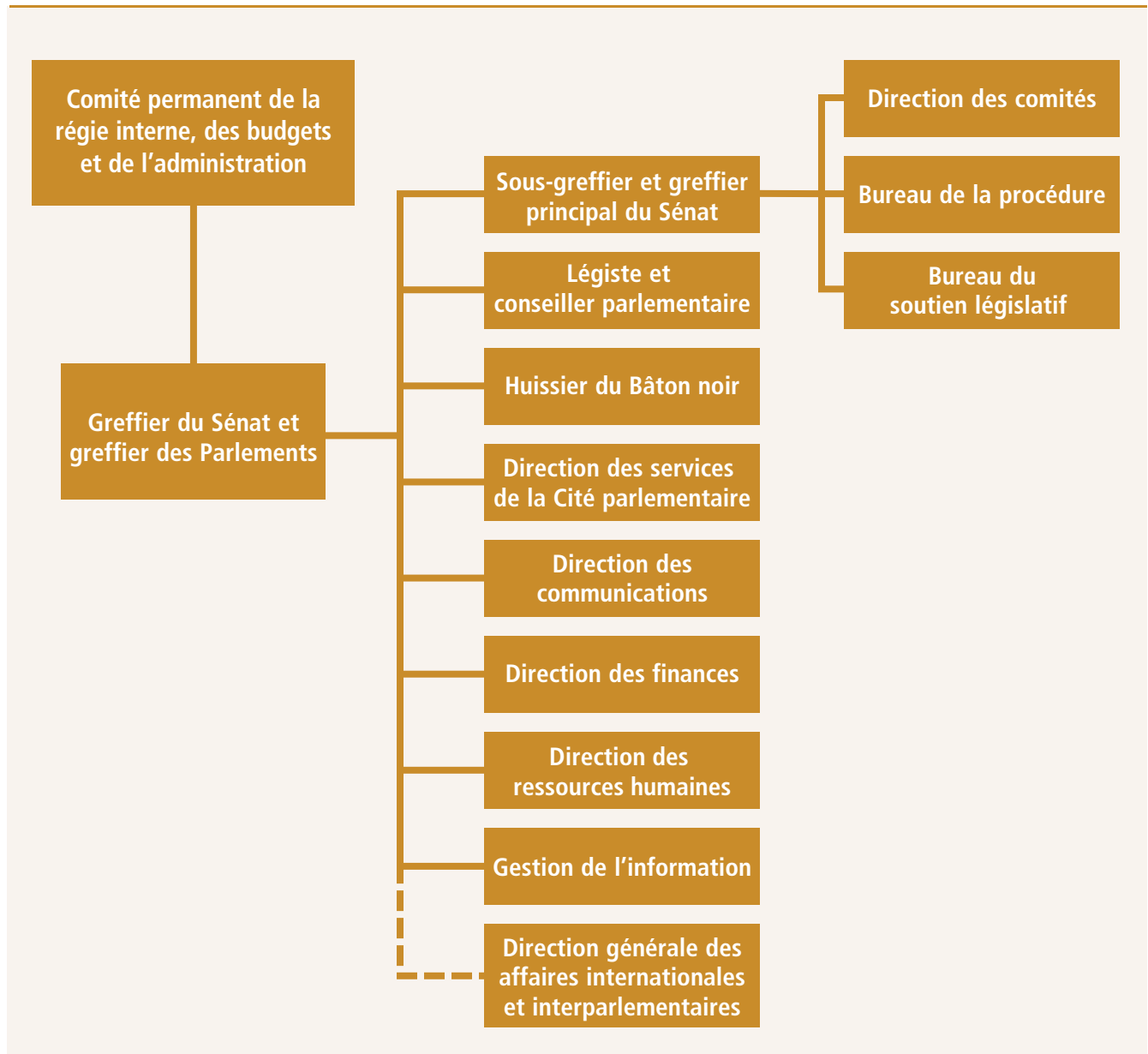
6

ASSISTER LES SÉNATEURS DANS LEUR TRAVAIL

RÔLES, RESPONSABILITÉS ET STRUCTURE DE L'ADMINISTRATION DU SÉNAT

Les effectifs du Sénat sont formés de 425 employés des services administratifs et de 177 membres du personnel des sénateurs. Au sein de l'administration du Sénat, on trouve 12 directions qui fournissent aux sénateurs les conseils et les services de soutien et de gestion dont ils ont besoin pour accomplir efficacement leur travail de législateurs.

La structure administrative du Sénat du Canada



Greffier du Sénat et greffier des Parlements

Le greffier, nommé par le gouverneur en conseil, est l'agent administratif principal responsable du fonctionnement courant de l'administration du Sénat. Il est également le dépositaire de toutes les lois adoptées par le Parlement. Il est mêlé de près à tous les aspects du processus parlementaire et législatif, et assure la liaison entre les gestionnaires et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Il supervise aussi l'utilisation de la portion administrative du budget annuel du Sénat et participe à diverses activités diplomatiques et protocolaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement.

Sous-greffier et greffier principal du Sénat

Le sous-greffier aide le Président, le Sénat et les sénateurs à exercer leurs fonctions. Il fournit des documents aux employés du Sénat, leur donne des conseils et organise régulièrement des séances d'information. Le sous-greffier fait également office de secrétaire de séance au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et il supervise tous les services législatifs.

Direction des comités

La Direction des comités fournit un soutien administratif relativement à la procédure parlementaire et aux informations se rattachant aux fonctions et objectifs des comités. Les greffiers des comités travaillent en étroite collaboration avec les attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement qui apportent une expertise sur le fond des sujets étudiés. Dans le cadre de leurs travaux, les comités parcourent à l'occasion le Canada pour entendre le point de vue des Canadiens touchés par la question ou le projet de loi à l'étude. (cf. Le travail des comités sénatoriaux, page 21).

Bureau de la procédure

La fonction primordiale du Bureau de la procédure consiste à gérer le travail des Débats et des Journaux et à produire une version préliminaire des décisions que doit rendre le président du Sénat au sujet des rappels au Règlement ou des questions de privilèges soulevés par les sénateurs à la Chambre haute (cf. annexe A : Décisions du Président, page 65).

Le Bureau de la procédure effectue les recherches nécessaires dans les décisions antérieures et les manuels de procédure canadiens et britanniques. Lorsque le texte préliminaire de la décision est prêt, les autres membres de l'équipe de procédure — qui inclut le greffier du Sénat, le légiste et les autres greffiers au Bureau — l'examinent et le commentent avant de le soumettre au Président pour examen. Une fois arrêtée définitivement, la décision est communiquée aux sénateurs, dans les deux langues officielles, par le Président, à la Chambre haute.

Bureau du soutien législatif

La responsabilité de négocier et de gérer la télédiffusion des débats du Sénat et des délibérations de ses comités a été confiée à ce service en 2003-2004.

Le Bureau est également chargé des systèmes de gestion de l'information du secteur législatif et des publications parlementaires telles que le compte rendu officiel des travaux du Sénat (*Journaux du Sénat*) et le programme quotidien du Sénat (*Feuilleton et Feuilleton des avis*). Pour les 80 jours de séance de 2003-2004, 160 éditions des *Débats du Sénat* (80 anglais, 80 français), 80 éditions des *Journaux du Sénat* et 80 éditions du *Feuilleton et Feuilleton des avis* ont été publiées.

Légiste et conseiller parlementaire

Le légiste et conseiller parlementaire, nommé par résolution du Sénat, est le premier conseiller juridique auprès du Sénat, de ses comités et des sénateurs. Ses opinions juridiques portent principalement sur le droit parlementaire, ainsi que sur les droits et obligations constitutionnels du Sénat et des sénateurs. En plus de donner son avis sur les questions de conflits d'intérêts, son bureau participe au processus législatif en rédigeant des projets de loi et des amendements aux projets de loi pour le compte des sénateurs. Le légiste fait également office de conseil auprès de l'administration du Sénat. En outre, le bureau du légiste a l'insigne fonction de classer les documents sénatoriaux pour référence et pour les archives historiques.

Huissier du Bâton noir

L'huissier du Bâton noir est responsable de l'aspect cérémoniel des travaux du Sénat, ce qui inclut le défilé quotidien du Président, la sanction royale, le discours du Trône et la cérémonie d'installation d'un nouveau gouverneur général. En plus de gérer le Programme des pages du Sénat (cf. Le Sénat et les jeunes Canadiens, page 35), l'huissier du Bâton noir joue un rôle dans les divers programmes de relations publiques du Sénat et lors des visites de dignitaires étrangers.

Le porteur de la masse assiste l'huissier du Bâton noir dans ses fonctions. Il porte la masse durant le défilé du Président et il assiste les sénateurs, l'huissier du Bâton noir et les pages pendant les séances du Sénat.

Direction des services de la Cité parlementaire

La Direction des services de la Cité parlementaire fournit aux sénateurs et à leur personnel toute une gamme de services destinés à assurer le bon fonctionnement du Sénat. En particulier, elle est chargée des services de sécurité, de logistique et

de gestion des installations. Le Service de sécurité du Sénat, de concert avec les autres intervenants concernés, assure aux sénateurs, au personnel du Sénat et aux visiteurs un milieu sain, sécuritaire et fonctionnel à l'intérieur de la Cité parlementaire. La Direction assure aussi les services suivants :

- gestion du matériel, imprimerie, entreposage et gestion des biens, achat des biens et services;
- installation, transport, entretien, messageries et organisation logistique des salles de comités;
- planification des locaux, aménagement et projets connexes.

Direction des communications

La Direction des communications est responsable de l'ensemble du programme de communications du Sénat et s'occupe de toute une gamme d'activités, notamment :

- la production de publications internes et externes;
- les programmes de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes;
- la création de produits et de services de communications sociétales;
- la gestion des relations avec les médias pour le Sénat.

Les activités de communications entourant les cérémonies et activités spéciales qui se tiennent dans la salle du Sénat relèvent également de la Direction des communications. Elle offre en outre son assistance aux comités sénatoriaux en les aidant à préparer leurs plans de communications, à diffuser leurs communiqués de presse et à faciliter l'accès des médias.

Direction des finances

La Direction des finances assure aux sénateurs et à l'administration du Sénat des services de gestion financière, notamment l'analyse et la planification financières, l'élaboration des politiques, la mise à jour des systèmes financiers, le traitement des comptes, la gestion de la trésorerie et les rapports financiers. La Direction administre aussi tous les aspects des droits et avantages des sénateurs tels que allocations, pensions, voyages et budget de leurs bureaux.

La Direction a pour principal objectif d'assurer aux sénateurs et à l'administration du Sénat des ressources pécuniaires suffisantes, en vérifiant si celles-ci sont utilisées avec économie, efficacité et efficacité.

Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines fournit des services de gestion des ressources humaines aux sénateurs, aux gestionnaires et aux employés. Elle élabore et met en oeuvre des politiques et des pratiques touchant, par exemple, le recrutement, la rémunération, la dotation, l'évaluation du rendement, les relations de travail, l'équité en matière d'emploi, les langues officielles, la formation et le perfectionnement.

Gestion de l'information

Le service de Gestion de l'information est chargé du développement, de l'acquisition, du fonctionnement et du soutien technique qui concernent les systèmes et services informatiques. Il assure aussi les services de dépannage et de maintenance pour les systèmes audiovisuels et systèmes de radiodiffusion spécialisés au Sénat, en plus d'être responsable de toutes les télécommunications. En outre, il réalise, coordonne et administre les sites Web du Sénat dans Internet, intranet et extranet.

Direction générale des affaires internationales et interparlementaires

Créée conjointement par le Sénat et la Chambre des communes, la Direction générale des affaires internationales et interparlementaires a pour mandat de promouvoir dans le monde entier la démocratie, le bon gouvernement et les qualités du régime parlementaire canadien. Chaque année, des délégations d'États étrangers viennent s'inspirer de l'expérience canadienne pour mettre en place ou améliorer leurs propres institutions et systèmes de gouvernance. À l'occasion, ce sont les parlementaires canadiens qui se rendent sur place, à la demande de pays étrangers, pour soutenir les initiatives locales et prodiguer de judicieux conseils. (Cf. aussi *Le Sénat sur la scène internationale*, page 43.)

Un personnel dévoué et diversifié

L'administration du Sénat a à cœur le perfectionnement continu et le bien-être de ses employés. Le Sénat croit qu'un environnement de travail sain, motivant et équitable est essentiel au développement d'un personnel compétent et dévoué.

Au cours du dernier exercice, après un examen approfondi et une analyse minutieuse des politiques et pratiques actuellement appliquées, la Direction des ressources humaines a établi un plan d'action pour corriger les problèmes qui lui ont ainsi été révélés. Les gestionnaires du Sénat ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre pour pouvoir obtenir les ressources humaines dont ils ont besoin. Par conséquent, une nouvelle délégation de pouvoir a été proposée afin que les gestionnaires puissent gérer leurs ressources humaines plus efficacement sans renier les valeurs que sont l'impartialité, l'équité et la transparence. D'autres initiatives ont été prises dans l'esprit de la réforme de la gestion des ressources humaines au gouvernement fédéral, notamment l'établissement de pratiques plus souples en matière de ressources humaines, un meilleur usage de la technologie et une campagne de recrutement pour accroître la diversité du personnel.

La Bibliothèque du Parlement : tout un partenaire

Presque tout le travail de recherche dont profitent les comités sénatoriaux est assuré par la Bibliothèque du Parlement. Le personnel de la Direction de la recherche de la Bibliothèque, qui compte de nombreux spécialistes dans des domaines fort variés comme le droit et le gouvernement, l'économie, les affaires politiques et sociales, les sciences et la technologie, répond aux demandes d'information des comités et effectue des études destinées à assister les sénateurs dans leur examen des mesures législatives soumises au Parlement et leurs enquêtes sur d'autres sujets d'intérêt. La Bibliothèque abrite plus de 450 000 volumes et offre une gamme complète de services de recherche à l'aide des technologies informatiques de pointe. Le bibliothécaire parlementaire relève des Présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

En conformité avec sa politique d'équité en matière d'emploi, de diversité et d'accessibilité, le Sénat continue de déployer des stratégies de recrutement en vue d'accroître la représentation de personnes compétentes appartenant aux quatre groupes désignés : les femmes, les Autochtones, les personnes de minorités visibles et les personnes handicapées.

Le Sénat se montre particulièrement sensible à la question de la diversité et au principe de l'égalité. Aussi, les sénateurs et les employés du Sénat ont-ils pris part à de nombreuses activités variées de sensibilisation et de promotion au cours du dernier exercice, notamment :

- le Mois du patrimoine asiatique (mai 2003)
- la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones (du 20 au 23 mai 2003)
- la Journée canadienne du multiculturalisme (27 juin 2003)
- le Mois de l'histoire des femmes (octobre 2003)
- la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre 2003)
- le Mois de l'histoire des Noirs (février 2004)
- la Semaine internationale de la femme (du 7 au 13 mars 2004)
- la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 2004)

Le Sénat a aussi continué de supprimer les obstacles qui nuisent aux personnes handicapées et a effectué, après une minutieuse planification, la rénovation des bureaux et des salles de comités, application de mesures de sécurité et usage d'aides technologiques pour les personnes handicapées afin d'éviter aux sénateurs, aux employés et aux visiteurs tout problème d'accès au Sénat.

Sécurité et protection civile

De concert avec la Chambre des communes, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et la Cour suprême du Canada, le Sénat a établi un plan complet de poursuite des opérations pour assurer la sécurité et le fonctionnement ininterrompu du Parlement et d'autres institutions fédérales clés en cas de catastrophe naturelle ou d'acte terroriste. Le plan tient compte de l'emplacement géographique du Sénat et de la Chambre des communes, du soutien technologique et administratif nécessaire pour éviter une interruption des activités et des ressources essentielles en cas de crise majeure.

Le 22 avril 2004, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a déposé au Sénat un rapport recommandant la constitution d'un groupe de travail mixte de surveillance de haut niveau composé de sénateurs et de députés et chargé d'établir les orientations politiques et stratégiques en matière de sécurité. Il a aussi recommandé la création d'un groupe de travail exécutif opérationnel chargé de la mise en œuvre de ces orientations. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) serait représentée dans les deux groupes. Un rapport semblable a été déposé à la Chambre des communes.

Les deux comités ont conclu que ces nouvelles structures devaient respecter l'indépendance des deux chambres tout en améliorant la coopération, la communication et la coordination et en officialisant la participation de la GRC.

Un lieu de travail moderne dans des édifices historiques

Avec l'aide de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Sénat a modernisé deux salles de comités dans l'édifice Victoria à Ottawa en prévision de la réfection majeure des édifices historiques de la colline du Parlement. Les deux salles ont été équipées de matériel de radiodiffusion qui permettra au Sénat de mieux renseigner les Canadiens sur ses travaux législatifs. Il y a eu également restauration et rénovation de l'édifice de l'Est, sur la Colline, pour le doter de salles modernes, accessibles et fonctionnelles tout en préservant ou restaurant le caractère patrimonial de ces lieux historiques. Dans l'édifice du Centre, le Salon de la Francophonie – une salle de réunion – a été restauré de fond en comble pour lui redonner sa valeur architecturale patrimoniale.

Il est aussi prévu de construire sur la Colline, à l'intersection des rues Bank et Wellington, un nouvel immeuble qui comprendra 39 bureaux de sénateurs et 12 salles de comités pour la Chambre des communes, ainsi que 10 bureaux provisoires pour des députés. L'édifice de la rue Bank a fait l'objet d'un concours de design national à l'automne 2003. Un jury composé d'architectes et de représentants des deux chambres du Parlement a fait sa recommandation au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada. Le Sénat était représenté par le sénateur William Rompkey (Lib- North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador). Dès que l'examen des grands projets d'immobilisations annoncés par le gouvernement en décembre 2003 sera terminé, le contrat sera attribué.

Des pratiques écologiques

Protéger l'environnement demeure prioritaire au Sénat. En 2003-2004, le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement ont convenu de s'occuper conjointement de la gestion environnementale de la colline du Parlement dans le cadre d'un programme appelé « Partenaires pour une Colline verte — Préserver notre passé, protéger notre avenir » qui représente notre engagement à conserver et à améliorer l'environnement de la Cité parlementaire.

En outre, la flotte d'autobus du Sénat fonctionne à l'éthanol et un des véhicules est hybride, c'est-à-dire qu'il roule à l'électricité à faible vitesse et à l'essence à haute vitesse. Le Sénat a aussi implanté des pratiques vertes dans ses services d'imprimerie et il a même reçu un certificat ÉcoLogo^M du programme Choix environnemental^M d'Environnement Canada parce qu'il fournit des services qui sont moins dommageables pour l'environnement tout en respectant ou en excédant les normes de sécurité et d'exécution applicables.

Télédiffusion des travaux du Sénat

Le Sénat a négocié un nouveau contrat avec CPAC, la chaîne politique du Canada, pour que soient diffusées au minimum 20 heures de séances de comités sénatoriaux par semaine, à certaines heures précises de la journée. Ce sera plus que maintenant, puisqu'il y a seulement huit heures de diffusion à des heures non spécifiées. Le nouveau contrat va permettre à un plus grand nombre de Canadiens de suivre les travaux du Sénat. Consultez l'horaire des émissions de télévision dans votre localité ou le site www.cpac.ca pour connaître l'heure de diffusion des séances des comités sénatoriaux et voir le Sénat en action.



7

ÉTATS FINANCIERS

Chaque année, les dépenses du Sénat sont consignées dans les Comptes publics du Canada qui paraissent à l'automne suivant la fin de l'exercice. Vous pouvez consulter les Comptes publics dans le site Web du Receveur général du Canada à l'adresse suivante : www.pwgsc.gc.ca/recgen.

Les dépenses engagées par le Sénat sont réparties entre quatre grands secteurs :

- les sénateurs et leurs bureaux;
- le fonctionnement de la Chambre;
- les comités et associations;
- le soutien administratif.

Voici les états de dépenses applicables à chacun de ces secteurs d'activité pour l'année financière 2003-2004.

DÉPENSES PAR ARTICLE COURANT

FONCTIONNEMENT	2003-2004	2002-2003
Traitements et salaires	48 784 432 \$	45 865 779 \$
Transport et communications	10 442 751	9 712 229
Information - services d'imprimerie	124 528	176 762
Services professionnels et spéciaux	5 783 173	6 469 487
Locations	288 045	850 448
Achat de services de réparation et d'entretien	949 454	745 441
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 926 009	1 181 782
IMMOBILISATIONS		
Acquisition de matériel et d'outillage	2 073 706	2 387 318
PAIEMENTS DE TRANSFERT		
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	818 485	404 391
Autres subventions et paiements	-	-
TOTAL	72 190 583 \$	67 793 638 \$

DÉPENSES DU PROGRAMME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	FONCTIONNEMENT	IMMOBILISATIONS	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	TOTAL
Sénateurs et bureaux des sénateurs	35 595 163 \$	0 \$	172 970 \$	35 768 133 \$
Fonctionnement de la Chambre	5 282 528	17 906	–	5 300 434
Comités	6 606 427	8 463	645 515	7 260 405
Soutien administratif	21 814 274	2 047 337	–	23 861 611
TOTAL	69 298 392 \$	2 073 706 \$	818 485 \$	72 190 583 \$



8

COMMENT NOUS JOINDRE

Il existe une foule de façons de visiter le Sénat et d'en apprendre davantage sur son rôle, son histoire et son architecture.

VISITES PUBLIQUES

Les séances du Sénat et de ses comités sont ouvertes au public. Au-delà d'un million de personnes visitent chaque année la colline du Parlement et 450 000 d'entre elles participent à des visites commentées de l'édifice du Centre où logent le Sénat et la Chambre des communes. Environ 50 000 personnes assistent aux séances des comités du Sénat et de la Chambre.

SITE WEB

Le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) tient les Canadiens au courant du rôle du Parlement, de sa composition et de ses activités courantes. Il affiche aussi les principales publications du Sénat, notamment les *Débats du Sénat du Canada* (aussi appelés *Hansard*), les *Journaux du Sénat du Canada* et le *Règlement du Sénat*, et des documents d'information comme *Le Sénat aujourd'hui*, *Le Rapport du Sénat* et les *Info-feuillets du Sénat*. Il y a même des liens qui mènent au site Web personnel des sénateurs qui y fournissent des informations sur des questions d'actualité et des sujets concernant particulièrement les gens qu'ils représentent.



TÉLÉVISION

Le Sénat vient tout juste d'étendre ses heures de diffusion sur CPAC, la chaîne politique du Canada (cf. Télédiffusion des travaux du Sénat, page 55). Consultez l'horaire des émissions de télévision dans votre localité ou le site www.cpac.ca pour connaître l'heure de diffusion des travaux des comités sénatoriaux et voir le Sénat en action.

TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIEUR ET COURRIEL

Pour en savoir plus long sur le Sénat, communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

Ligne sans frais : 1-800-267-7362

Téléphone : (613) 992-1149 (dans la région de la capitale nationale)

ATS : (613) 995-2266

Télécopieur : (613) 995-4998

Courriel : sencom@sen.parl.gc.ca

COURRIER

On peut écrire à un sénateur, sans avoir à affranchir son envoi, à l'adresse suivante :

(Nom du sénateur)

Sénat du Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0A4





ANNEXE **A** DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Une grande partie de la fonction du Président au Sénat consiste à rendre des décisions sur les recours au Règlement et les questions de privilège. Au cours de l'année 2003-2004, le Président Daniel Hays a rendu 34 décisions qui sont résumées ci-après.

DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

8 mai 2003

Recours au Règlement au sujet du projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)* (sénateur Lynch-Staunton)

Question : L'état du projet de loi C-10B laisse perplexe. Il semble que la Chambre des communes l'ait adopté alors qu'il est toujours à l'étude au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles.

Décision : La Chambre des communes a accepté, comme le lui demandait le Sénat, de scinder le projet de loi C-10 en deux projets de loi distincts. Cela signifie qu'il existe maintenant un projet de loi C-10B pour les Communes aussi. Le président statue que le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles peut terminer son étude du projet de loi C-10B et en faire rapport.

8 mai 2003

Recours au Règlement au sujet du message de la Chambre des communes concernant les amendements apportés au projet de loi C-10 par le Sénat (sénatrice Cools)

Question : Le libellé du message laissait entendre que le Sénat avait porté atteinte aux droits et privilèges de la Chambre des communes.

Décision : Le rappel au Règlement n'est pas fondé. Le Président conclut que la Chambre des communes a déjà envoyé au Sénat des messages rédigés en des termes comparables lorsque les députés avaient eu l'impression que la Chambre haute portait atteinte à leurs droits et privilèges.

27 mai 2003

Question de privilège (sénateur Comeau)

Question : Il y a eu communication non autorisée d'une ébauche confidentielle de rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Décision : Le Président conclut que la question de privilège est fondée à première vue et demande au comité d'enquêter et de faire rapport au Sénat.

28 mai 2003

Recours au Règlement au sujet du projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)* (sénatrice Cools)

Question : Le projet de loi C-10B ne devrait pas être présenté en troisième lecture puisqu'il n'a été lu ni une première ni une deuxième fois au Sénat.

Décision : Le projet de loi C-10 a été lu une première fois et une deuxième fois au Sénat avant d'être scindé en deux projets de loi distincts. Le Président statue que le Sénat peut lire le projet de loi C-10B une troisième fois.

10 juin 2003

Recours au Règlement au sujet du message de la Chambre des communes concernant le projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)* (sénateur Lynch-Staunton)

Question : La motion de renvoi au comité d'une question dont le Sénat est saisi ne peut pas être mise aux voix tant que la première motion demandant au Sénat d'approuver les amendements figurant dans le message reçu des Communes ne l'a pas été elle-même.

Décision : Le Président ne voit absolument rien qui empêche le Sénat de voter sur la motion dont il est actuellement saisi. Il statue que la motion de renvoi de la question au comité est recevable.

11 juin 2003

Recours au Règlement au sujet du projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)* (sénateur Lynch-Staunton)

Question : Ce n'est pas le message même mais la motion pour approuver le message qui a été renvoyée au comité.

Décision : Conformément à l'usage, il n'était pas nécessaire de mettre la première motion aux voix avant de renvoyer la question au comité. Le Président statue que la procédure suivie la veille était correcte.

13 juin 2003

Recours au Règlement au sujet d'une motion amendant le projet de loi C-28, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003* (sénateur Gauthier)

Question : Un amendement à un projet de loi ne peut pas entraîner des dépenses supplémentaires.

Décision : L'amendement est irrecevable. Le Président statue que le Sénat ne peut pas adopter des amendements qui entraînent des dépenses supplémentaires même si le projet de loi a reçu la recommandation royale.

17 juin 2003

Recours au Règlement au sujet d'un amendement au projet de loi C-28, *Loi d'exécution du budget de 2003* (sénatrice Carstairs)

Question : L'amendement empiète sur le droit d'initiative de la Couronne dans le domaine financier parce qu'il vise à supprimer une disposition d'un projet de loi de finances.

Décision : Les autorités parlementaires reconnaissent la validité procédurale de tout amendement qui tente d'abroger un article de projet de loi. Le Président conclut que l'amendement est recevable.

19 juin 2003

Question de privilège au sujet du commissaire à la protection de la vie privée (sénateur Murray)

Question : Le gouvernement a omis de prendre les mesures parlementaires nécessaires à la suite des accusations portées par un comité de la Chambre des communes contre le Commissaire à la protection de la vie privée, qui est un haut fonctionnaire du Parlement.

Décision : Le Président statue que le Sénat ne peut pas contester une décision de l'autre endroit [les Communes] et conclut qu'à première vue, il n'y a pas matière à question de privilège.

19 juin 2003

Recours au Règlement au sujet de la recevabilité d'un amendement à l'étape de la troisième lecture visant à renvoyer le projet de loi à un comité qui ne l'a pas étudié (sénateur Baker)

Question : La motion a pour objet de renvoyer le sujet à un comité pour un examen approfondi.

Décision : Le Président statue que le Règlement autorise le renvoi d'un projet de loi à un comité à l'étape de la troisième lecture.

19 juin 2003

Recours au Règlement au sujet du rapport d'un comité présenté sans amendements autres que des corrections de forme autorisées du projet de loi C-24, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)* (sénateur Kinsella)

Question : Les changements mentionnés dans l'annexe au rapport devraient être considérés comme des amendements au Sénat et non comme des erreurs matérielles parce que le comité n'a pas adopté à l'unanimité cette partie du rapport.

Décision : Le comité a bien agi en adoptant son rapport par un vote majoritaire. Le Président statue que les observations du comité, qui renferment des instructions, sont recevables.

18 septembre 2003

Recours au Règlement au sujet de la recevabilité du projet de loi S-20, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur* (sénateur Kinsella)

Question : Le projet de loi a besoin d'une recommandation royale .

Décision : Le Président statue que le projet de loi n'a pas besoin d'une recommandation royale.

24 septembre 2003

Recours au Règlement au sujet du projet de loi C-25, *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (sénatrice Cools)

Question : Le projet de loi exige le consentement royal parce qu'il abroge l'obligation faite aux fonctionnaires de prêter le serment d'allégeance.

Décision : Il n'existe aucune prérogative, au Canada, sur le serment d'allégeance des fonctionnaires. Le Président conclut que le rappel au Règlement n'est pas fondé.

1^{er} octobre 2003

Recours au Règlement au sujet des amendements du projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)* (sénateur Kinsella)

Question : La motion pour que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements au projet de loi C-10B est prématurée parce qu'elle a été présentée avant que le Sénat n'étudie le message.

Décision : La motion ne signifie pas que le Sénat parviendra à une telle conclusion. Le Président statue qu'il est correct, du point de vue procédural, de commencer le débat sur le message par voie de motion.

- 1^{er} octobre 2003** Recours au Règlement au sujet du projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)* (sénatrice Cools)
- Question :** La procédure suivie par la Chambre des communes, à savoir envoyer un autre message sur le projet de loi C-10B au lieu de présenter une motion demandant la tenue d'une conférence des deux chambres, est irrégulière.
- Décision :** Le Président ne trouve rien d'irrégulier à la procédure et statue que le rappel au Règlement n'est pas fondé. La procédure des conférences est un moyen de régler l'affaire, mais ce n'est pas le seul.
- 8 octobre 2003** Recours au Règlement au sujet de l'autorisation de voyager d'un comité (sénateur Lynch-Staunton)
- Question :** Le mandat du Comité des droits de la personne ne prévoit pas l'autorisation d'effectuer des déplacements.
- Décision :** Le rappel au Règlement n'est pas fondé. Le Président déclare que le comité a suivi les pratiques établies en présentant un rapport pour demander au Sénat l'autorisation de voyager.
- 22 octobre 2003** Recours au Règlement au sujet de la recevabilité du titre du projet de loi C-41, *Loi modifiant certaines lois* (sénateur Lynch-Staunton)
- Question :** Le titre est inexact.
- Décision :** Le Président n'a pas le pouvoir de déclarer un projet de loi irrecevable à cause de son titre.
- 23 octobre 2003** Recours au Règlement au sujet du titre abrégé et du caractère composite du projet de loi C-41, *Loi modifiant certaines lois* (sénateur Stratton)
- Question :** Le projet de loi n'a pas besoin d'un titre abrégé parce que c'est un projet de loi modifiant d'autres lois. C'est un projet de loi composite sans thème unificateur.
- Décision :** Le Président statue que l'absence de titre abrégé ne constitue pas un motif d'irrecevabilité. Un projet de loi omnibus n'a pas besoin d'un fil conducteur.
- 27 octobre 2003** Recours au Règlement concernant le titre intégral du projet de loi C-49, *Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003* (sénateur Kinsella)
- Question :** Le titre du projet de loi de la Chambre des communes n'est pas complet ni explicite.
- Décision :** Le Président n'a pas le pouvoir de se prononcer sur des décisions prises par la Chambre des communes.
- 28 octobre 2003** Recours au Règlement sur le projet de loi C-41, *Loi modifiant certaines lois*, et la règle d'anticipation (sénateur Atkins)
- Question :** Les dispositions de coordination du projet de loi C-41 présumant que le Sénat va traiter le projet de loi C-25, *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, d'une certaine manière.

Décision : La règle d'anticipation ne peut pas être invoquée en l'occurrence parce que les dispositions de coordination contenues dans les projets de loi C-25 et C-41 sont opportunes dans les deux cas. Le rappel au Règlement est donc sans fondement.

29 octobre 2003

Recours au Règlement au sujet du projet de loi C-41, *Loi modifiant certaines lois*, et la règle de la question résolue (sénateur Kinsella)

Question : L'étude du projet de loi C-41 dans sa forme actuelle ne peut se poursuivre parce qu'une de ses dispositions est identique à un amendement au projet de loi C-25 qui a été rejeté.

Décision : La règle de la question résolue ne s'applique pas au projet de loi C-41 parce que le Président conclut que celui-ci n'est pas substantiellement le même que le projet de loi C-25 ni que l'amendement rejeté.

3 novembre 2003

Recours au Règlement au sujet d'une réunion de comité ayant lieu en dehors des heures habituelles (sénateur Kinsella)

Question : Parce que le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement s'est réuni en dehors des heures habituelles, aucun des sénateurs de l'opposition qui en sont membres n'a pu assister à la séance à cause de conflits d'horaire.

Décision : Le rappel au Règlement est sans fondement. Le comité n'a pas enfreint le *Règlement du Sénat* et le Président ne peut rien faire pour annuler les travaux de la séance qui a eu lieu.

4 novembre 2003

Question de privilège au sujet d'une réunion de comité (sénateur Kinsella)

Question : La réunion du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement et la présentation subséquente de son rapport sur le projet de loi C-34 constituent un outrage au Parlement parce qu'il y a eu violation de la tradition que toute activité faisant l'objet d'une décision du Président du Sénat soit suspendue jusqu'à ce que ladite décision soit rendue.

Décision : Le Président conclut qu'à première vue, il n'y a pas matière à question de privilège. Les comités sénatoriaux sont maîtres de leurs travaux.

12 février 2004

Recours au Règlement au sujet des délibérations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-7, *Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003* (sénateur Lynch-Staunton)

Question : La décision exposée dans la transcription des débats et dans les *Journaux du Sénat* ne reflète pas ce qui s'est passé.

Décision : Il y a eu un peu de confusion sur ce qui s'est passé, mais le Président statue que le projet de loi est régulièrement inscrit au *Feuilleton*.

12 février 2004

Recours au Règlement au sujet des dispositifs électroniques au Sénat (sénateur Tkachuk)

Question : Il est inacceptable d'utiliser au Sénat des ordinateurs portables pour ses affaires personnelles.

Décision : Le Règlement du Sénat autorise l'utilisation de dispositifs électroniques qui ne produisent pas de sons.

13 février 2004

Recours au Règlement à propos d'une intervention sur le projet de loi C-250, *Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse)* et de la question de savoir si le nom du sénateur qui a ajourné le débat a été modifié (sénatrice Cools).

Question : Une intervention constitue-t-elle nécessairement un débat?

Décision : Le Président statue que la procédure entourant l'intervention était conforme au Règlement. L'ajournement du débat sur le projet de loi reste tel quel au *Feuilleton*.

16 février 2004

Recours au Règlement concernant le langage employé dans un avis d'interpellation (sénatrice Milne)

Question : Des propos antiparlementaires ont été employés dans l'avis d'interpellation.

Décision : Le Président statue que l'avis d'interpellation est recevable. Toutefois, il rappelle aux sénateurs de faire preuve de jugement lorsqu'ils rédigent des motions et interpellations pour ne pas provoquer inutilement le désordre.

19 février 2004

Recours au Règlement au sujet de la réponse du gouvernement au rapport d'un comité (sénateur Corbin)

Question : Il est incorrect de croire que le par. 131(2) du *Règlement du Sénat* signifie que le Sénat pourrait demander au gouvernement de répondre à un rapport de comité déposé au cours de la session précédente.

Décision : Le Président n'a rien trouvé, sur le plan de la procédure, qui empêche les sénateurs d'examiner de telles motions et de se prononcer sur leur bien-fondé, et il autorise la poursuite du débat.

19 février 2004

Recours au Règlement à propos d'une motion de remplacement (sénateur Gauthier)

Question : Une modification remplaçant la proposition initiale est irrégulière et irrecevable.

Décision : La lettre et l'esprit de la modification ne sont pas clairs, mais le Président ne trouve aucun motif de la déclarer irrecevable sur le plan de la procédure.

20 février 2004

Recours au Règlement sur l'application de l'alinéa 39(4)*b*) du *Règlement du Sénat* (sénateur Austin)

Question : Les leaders n'ont pas convenu de l'heure à laquelle le vote par appel nominal aurait lieu sur la deuxième lecture du projet de loi C-5.

Décision : Le seul accord consigné au compte rendu porte sur la tenue d'un vote par appel nominal. Le Président statue donc que le vote aura lieu conformément à l'alinéa 39(4)*b*) du *Règlement du Sénat*.

23 février 2004

Recours au Règlement au sujet du projet de loi C-4, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence* (sénateur Kinsella)

Question : Le projet de loi C-4 n'est pas une réimpression du projet de loi C-34 de la session précédente, comme c'est écrit sur la page couverture.

Décision : Le Président déclare que la Chambre est libre de caractériser un projet de loi comme elle le veut.

24 février 2004

Recours au Règlement à propos de la procédure d'ajournement (sénateur Tkachuk)

Question : Poursuivre les travaux après l'ajournement du Sénat enfreint le *Règlement du Sénat*.

Décision : Le Président statue qu'il n'y a pas de rappel au Règlement parce que le Sénat peut déroger à ses propres règles de procédure s'il a le consentement unanime, ce qui est le cas en l'occurrence.

23 mars 2004

Recours au Règlement à propos du projet de loi S-7, *Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003*, et la règle de la question résolue (sénateur Kinsella)

Question : Maintenant que le projet de loi C-5 a reçu la sanction royale, le projet de loi S-7 devrait être retiré du *Feuilleton* parce qu'il traite du même sujet.

Décision : Le Président confirme le bien-fondé du rappel au Règlement et statue que le projet de loi S-7 doit être retiré du *Feuilleton*.

30 mars 2004

Recours au Règlement au sujet de la durée générale des discours (sénateur Corbin)

Question : Un sénateur qui a fini de parler n'a pas besoin de répondre au commentaire d'un autre sénateur.

Décision : Le *Règlement du Sénat* prévoit des questions ou commentaires de la part d'autres sénateurs à condition que celui qui a la parole les accepte.



ANNEXE **B** COMITÉS PERMANENTS, MIXTES ET SPÉCIAUX AU 31 MARS 2004

Une liste à jour des comités sénatoriaux, de leur mandat et de leur composition se trouve dans le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca), sous la rubrique « Travaux des comités ». Le site fournit également la liste des études entreprises par les comités, le calendrier des réunions, les procès-verbaux, les témoins entendus, les rapports et les communiqués de presse.

COMITÉS PERMANENTS

Peuples autochtones

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire au sujet des peuples autochtones du Canada.

Président : Sénateur Sibbeston

Vice-président : Sénateur Lynch-Staunton* (ou Kinsella)

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Carney, Chaput, Christensen, Gill, Léger, Mercer, Pearson, St. Germain, Tkachuk, Trenholme Counsell.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Carney, Chaput, Christensen, Gill, Johnson, Léger, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Mercer, Pearson, St. Germain, Sibbeston, Tkachuk, Trenholme Counsell.

Agriculture et forêts

Mandat : Examiner les projets de loi et toute autre affaire concernant l'agriculture et les forêts en général, ainsi que tout ce qui a trait à la Commission canadienne du blé.

Président : Sénateur Oliver

Vice-présidente : Sénatrice Fairbairn

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Callbeck, Fairbairn, Gustafson, Hubley, LaPierre, Lawson, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Mercer, Ringuette, Sparrow, St. Germain, Tkachuk.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Callbeck, Day, Fairbairn, Fitzpatrick, Gustafson, Hubley, LaPierre, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Oliver, Ringuette, St. Germain, Sparrow, Tkachuk.

Banque et commerce

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant les banques et le commerce en général, y compris : (1) les assurances, les sociétés fiduciaires, les compagnies de prêt, les sociétés de crédit et les caisses populaires; (2) les douanes et l'accise; (3) la législation fiscale; (4) les brevets et droits d'auteur; (5) les affaires des corporations; et (6) les faillites.

Président : Sénateur Kroft

Vice-président : Sénateur Tkachuk

Membres : Sénateurs Angus, Austin* (ou Rompkey), Biron, Fitzpatrick, Harb, Hervieux-Payette, Kelleher, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Massicotte, Meighen, Moore, Prud'homme.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Angus, Austin* (ou Rompkey), Biron, Fitzpatrick, Harb, Hervieux-Payette, Kelleher, Kroft, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Massicotte, Meighen, Moore, Prud'homme, Tkachuk.

*Membres d'office

Énergie, environnement et ressources naturelles

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles en général, y compris : (1) les mines, les ressources naturelles autres que les pêches et les forêts; (2) les oléoducs, les lignes de transmission et le transport de l'énergie; et (3) l'environnement.

Président : Sénateur Banks

Vice-présidente : Sénatrice Spivak

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Baker, Buchanan, Carney, Christensen, Cochrane, Finnerty, Kenny, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Merchant, Milne.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Baker, Banks, Buchanan, Christensen, Cochrane, Eyton, Finnerty, Kenny, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Merchant, Milne, Spivak, Watt.

Pêches et océans

Mandat : Étudier les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les pêches en général.

Président : Sénateur Comeau

Vice-présidente : Sénatrice Cook

Membres : Sénateurs Adams, Austin* (ou Rompkey), Cochrane, Hubley, Johnson, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Mahovlich, Meighen, Phalen, Robichaud, Trenholme Counsell, Watt.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Adams, Austin* (ou Rompkey), Cochrane, Comeau, Cook, Hubley, Johnson, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Mahovlich, Meighen, Phalen, Robichaud, Trenholme Counsell, Watt.

Affaires étrangères

Mandat : Examiner les projets de loi et autres matières concernant les relations étrangères et les relations avec le Commonwealth en général, y compris : (1) les traités et accords internationaux; (2) le commerce extérieur; (3) l'aide à l'étranger; (4) la défense; et (5) les affaires territoriales et côtières. Depuis avril 1994, le comité est autorisé à suivre l'application de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain* ainsi que tout autre aspect commercial connexe.

Président : Sénateur Stollery

Vice-président : Sénateur Di Nino

Membres : Sénateurs Andreychuk, Austin* (ou Rompkey), Carney, Corbin, De Bané, Eyton, Grafstein, Graham, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Mahovlich, Poy, Sparrow.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Andreychuk, Austin* (ou Rompkey), Carney, Corbin, De Bané, Di Nino, Eyton, Grafstein, Graham, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Mahovlich, Poy, Sparrow, Stollery.

Droits de la personne

Mandat : Examiner les matières concernant les droits de la personne en général.

Présidente : Sénatrice Maheu

Vice-président : Sénatrice Rossiter

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Beaudoin, Ferretti Barth, Jaffer, LaPierre, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Plamondon, Poy, Rivest.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Beaudoin, Ferretti Barth, Jaffer, LaPierre, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Maheu, Munson, Poy, Rivest, Rossiter.

*Membres d'office

Régie interne, budgets et administration

Mandat : Examiner toutes les questions d'ordre financier ou administratif relatives à la gestion interne du Sénat; étudier et approuver les budgets demandés par les comités et établir des lignes directrices sur des questions telles que les frais de déplacement et de recherche des sénateurs. À noter que le comité est autorisé à exécuter son mandat de sa propre initiative, c'est-à-dire sans devoir attendre d'ordre de renvoi du Sénat.

Présidente : Sénatrice Bacon

Vice-président : Sénatrice Robertson

Membres : Sénateurs Atkins, Austin* (ou Rompkey), Bryden, Cook, De Bané, Eyton, Gauthier, Gill, Jaffer, Kinsella, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Massicotte, Munson, Poulin, Stratton.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Atkins, Austin* (ou Rompkey), Bacon, Bryden, Cook, De Bané, Eyton, Gauthier, Gill, Jaffer, Kinsella, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Massicotte, Munson, Poulin, Robertson, Stratton.

Affaires juridiques et constitutionnelles

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre question concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général, y compris : (1) les relations fédérales-provinciales; (2) l'administration de la justice, la réforme des lois; (3) le corps judiciaire; (4) toutes les affaires essentiellement juridiques; et (5) les projets de loi privés non confiés spécifiquement à un autre comité, y compris ceux qui concernent le mariage et le divorce.

Président : Sénateur Furey

Vice-président : Sénateur Beaudoin

Membres : Sénateurs Andreychuk, Austin* (ou Rompkey), Baker, Bryden, Buchanan, Cools, Jaffer, Joyal, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Nolin, Pearson, Smith.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Andreychuk, Austin* (ou Rompkey), Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, Cools, Furey, Jaffer, Joyal, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Nolin, Pearson, Smith.

Bibliothèque du Parlement

Mandat : Conseiller les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes dans l'exercice de leur autorité sur la Bibliothèque du Parlement et faire des recommandations aux Présidents des deux chambres concernant la régie de la Bibliothèque et la bonne utilisation des crédits affectés par le Parlement à l'achat de documents ou objets destinés à y être déposés.

Coprésident : Sénateur Morin

Membres : Sénateurs Lapointe, Forrestall, Kinsella, Poy.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Forrestall, Kinsella, Lapointe, Morin, Poy.

*Membres d'office

Finances nationales

Mandat : Se pencher sur les dépenses effectuées par le gouvernement, soit directement dans un budget, soit indirectement en vertu de projets de loi portant pouvoir d'emprunt ou se rapportant aux dépenses prévues dans le budget. Le comité a aussi pour mandat d'examiner le rapport du vérificateur général.

Président : Sénateur Murray

Vice-président : Sénateur Day

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Banks, Comeau, Doody, Furey, Hubley, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Mahovlich, Mercer, Oliver, Ringuette, Robichaud.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Biron, Comeau, Day, Doody, Downe, Ferretti Barth, Finnerty, Furey, Gauthier, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Murray, Oliver, Ringuette.

Sécurité nationale et défense

Mandat : Examiner les matières concernant la défense et la sécurité en général, y compris les affaires des anciens combattants.

Président : Sénateur Kenny

Vice-président : Sénateur Forrestall

Membres : Sénateurs Atkins, Austin* (ou Rompkey), Banks, Cordy, Day, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Meighen, Munson, Smith.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Atkins, Austin* (ou Rompkey), Banks, Cordy, Day, Forrestall, Kenny, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Meighen, Munson, Smith.

Anciens combattants

(Sous-comité du Comité de la sécurité nationale et de la défense)

Mandat : Étudier diverses questions touchant les anciens combattants canadiens.

Président : Sénateur Day

Vice-président : Sénateur Meighen

Membres : Sénateurs Atkins, Austin* (ou Rompkey), Banks, Kenny, Lynch-Staunton* (ou Kinsella).

Langues officielles

Mandat : Le 10 octobre 2002, le Sénat s'est dissocié de l'ancien Comité mixte permanent des langues officielles et a créé son propre Comité permanent des langues officielles. Composé de neuf membres, le comité a pour mandat l'étude, sur décision du Sénat, des projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les langues officielles en général.

Présidente : Sénatrice Chaput

Vice-président : Sénateur Rivest

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Comeau, Gauthier, Keon, Lapointe, Léger, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Maheu, Munson.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Beaudoin, Chaput, Comeau, Gauthier, Keon, Lapointe, Léger, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Maheu, Munson.

*Membres d'office

Règlement, procédure et droits du Parlement

Mandat : Proposer périodiquement au Sénat, de sa propre initiative, des modifications au Règlement; examiner sur un ordre de renvoi du Sénat toute question de privilège et en faire rapport au besoin; étudier les ordres et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement.

Présidente : Sénatrice Milne

Vice-présidente : Sénatrice Andreychuk

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Di Nino, Downe, Fraser, Grafstein, Harb, Hubley, Joyal, Losier-Cool, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Murray, Ringuette, Robertson, Smith, Stratton.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Andreychuk, Austin* (ou Rompkey), Di Nino, Downe, Fraser, Grafstein, Harb, Hubley, Joyal, Losier-Cool, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Milne, Murray, Ringuette, Robertson, Smith, Stratton.

Sélection

Mandat : Extrait du *Règlement du Sénat du Canada*:

85. (1) Au début de chaque session est constitué un Comité de sélection formé de neuf sénateurs et chargé de désigner :
- (a) un sénateur qui présidera la Chambre à titre temporaire; et
 - (b) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers.
- (2) Le Comité de sélection présente au Sénat, dans les cinq premiers jours de séance de la session, un rapport distinct sur la désignation du sénateur chargé d'assumer la présidence à titre temporaire, conformément à l'alinéa (1)a ci-dessus.

Présidente : Sénatrice Losier-Cool

Vice-président : Sénateur Stratton

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Bacon, Carstairs, Fairbairn, Kinsella, LeBreton, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Rompkey, Tkachuk.

Nominations approuvées suite à l'adoption d'une motion du Sénat : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Bacon, Carstairs, Fairbairn, Kinsella, LeBreton, Losier-Cool, Lynch-Staunton* (ou Kinsella) Rompkey, Stratton, Tkachuk.

*Membres d'office

Affaires sociales, sciences et technologie

Mandat : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant de près ou de loin les affaires sociales, les sciences et la technologie en général, y compris : (1) les affaires des anciens combattants; (2) les affaires des Indiens et des Inuits; (3) les affaires culturelles et les arts; (4) les affaires ouvrières; (5) la santé et le bien-être; (6) les pensions; (7) le logement; (8) la condition physique et le sport amateur; (9) l'emploi et l'immigration; (10) les affaires des consommateurs; et (11) les affaires de la jeunesse. De 1984 à 2000, le comité a formé, à chaque session, un Sous-comité sur les anciens combattants canadiens lequel est, depuis 2001, passé dans le giron du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Président : Sénateur Kirby

Vice-présidente : Sénatrice LeBreton

Membres : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Callbeck, Cook, Cordy, Fairbairn, Keon, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Morin, Robertson, Roche, Rossiter, Trenholme Counsell.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Austin* (ou Rompkey), Callbeck, Cook, Cordy, Fairbairn, Keon, Kirby, LeBreton, Léger, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Morin, Robertson, Roche, Rossiter.

Transports et communications

Mandat : Examiner les questions relatives aux domaines suivants : les transports et les communications par voie de terre, d'air, d'eau et d'espace, que ce soit par radio, téléphone, télégraphe, fil, câble, micro-ondes, sans-fil, télévision, satellite, radiodiffusion, communications postales, ou par toute autre forme, méthode ou moyen; le tourisme; les transports publics; la navigation, le transport maritime et les voies navigables.

Présidente : Sénatrice Fraser

Vice-président : Sénateur Gustafson

Membres : Sénateurs Adams, Austin* (ou Rompkey), Corbin, Day, Graham, Johnson, LaPierre, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Merchant, Phalen, Stratton, Tkachuk.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Adams, Austin* (ou Rompkey), Corbin, Day, Eyton, Fraser, Graham, Gustafson, Johnson, LaPierre, Lynch-Staunton* (ou Kinsella), Merchant, Phalen, Spivak.

*Membres d'office

COMITÉS MIXTES

Examen de la réglementation

Mandat : Conformément à la *Loi sur les textes réglementaires*, le comité étudie, sur une base continue, la plupart des règlements fédéraux pour en vérifier la conformité à certains critères approuvés par les deux chambres. Le comité peut faire rapport à celles-ci de toute question ou préoccupation qu'il a à cet égard.

Coprésidente : Sénatrice Hervieux-Payette

Membres : Sénateurs Biron, Harb, Kelleher, Lavigne, Moore, Nolin.

Membres désignés initialement par le Comité de sélection : Sénateurs Biron, Harb, Hervieux-Payette, Kelleher, Lavigne, Moore, Nolin.



ANNEXE **C** RAPPORTS DES COMITÉS

La présente section énumère les rapports sur les projets de loi et sur les études spéciales réalisées par les comités permanents et les comités mixtes du Sénat en 2003-2004.

Les rapports de fond sont ceux qui rendent compte des décisions prises par les comités sur les travaux dont ils sont saisis. Les rapports administratifs ont pour objet de rendre compte des dépenses effectuées, de demander des autorisations (relativement aux voyages, à la télédiffusion des délibérations ou à l'embauche des consultants, par exemple) ou encore l'approbation de budgets.

La plupart des rapports se trouvent dans le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca.

Les rapports peuvent être consultés dans de nombreuses de bibliothèques publiques et dans celles des assemblées législatives et des universités.

Si les stocks sont suffisants, on peut également s'en procurer en s'adressant à la :

Direction des comités
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4
Téléphone : 1-800-267-7362 (sans frais)

Peuples autochtones

Rapports de fond

Sixième rapport : *Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain—Plan d'action pour le changement* (12 juin 2003)

Quatrième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-6, *Loi sur le règlement des revendications particulières*, avec cinq amendements (12 juin 2003)

Cinquième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-6, *Loi sur le règlement des revendications particulières*, sans amendement mais avec observations (30 octobre 2003)

Agriculture et forêts

Rapports de fond

Cinquième rapport : *Le changement climatique: Nous sommes menacés* (rapport intérimaire) (18 juin 2003)

Sixième rapport : *Le changement climatique: Nous sommes menacés* (6 novembre 2003)

Banques et commerce

Rapports de fond

Douzième rapport : *Après « la tempête du siècle » : Rétablir la confiance des investisseurs* (19 juin 2003)

Quinzième rapport : *Les débiteurs et les créanciers doivent se partager le fardeau : Examen de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (4 novembre 2003)

Troisième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-13, *Loi modifiant le Code criminel (fraude sur les marchés financiers et obtention d'éléments de preuve)*, sans amendement (11 mars 2004)

Rapports administratifs

Quatorzième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-21, *Loi sur l'Association des conseillers en finances du Canada*, avec un amendement (30 octobre 2003)

Seizième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-48, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (ressources naturelles)*, sans amendement (6 novembre 2003)

Énergie, environnement et ressources naturelles

Rapports de fond

Septième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-2, *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, sans amendement (1^{er} mai 2003)

Huitième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-9, *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, sans amendement (4 juin 2003)

Neuvième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-10, *Loi sur les motomarines*, sans amendement (18 septembre 2003)

Dixième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-42, *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique*, sans amendement (18 septembre 2003)

Pêches et océans

Rapports de fond

Cinquième rapport : *Stocks de poissons chevauchants de l'Atlantique Nord-Ouest* (16 juin 2003)

Huitième rapport : *L'habitat du poisson* (rapport intérimaire) (6 novembre 2003)

Rapport administratif

Septième rapport : Question de privilège soulevée par le sénateur Comeau le mardi 27 mai 2003 (6 novembre 2003)

Affaires étrangères

Rapports de fond

Quatrième rapport : *Accès incertain: Les conséquences des mesures prises par les États-Unis touchant la sécurité et le commerce pour la politique commerciale canadienne (vol. 1)* (rapport intérimaire) (13 juin 2003)

Sixième rapport : *Le dollar à la hausse : explications et impacts économiques (vol. 2)* (6 novembre 2003)

Droits de la personne

Rapports de fond

Quatrième rapport : *Améliorer le rôle du Canada dans l'OEA : L'adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme* (28 mai 2003)

Huitième rapport : *Un toit précaire : Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves* (rapport intérimaire) (4 novembre 2003)

Rapports administratifs

Septième rapport : Le comité s'est rendu à Genève (Suisse) et à Strasbourg (France) du 10 au 17 octobre 2003. À l'occasion de sa visite au bureau des Nations Unies à Genève, le Comité s'est renseigné sur le respect du Canada à l'égard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. À l'occasion de sa visite à la Cour des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le Comité s'est renseigné sur l'application de la Charte sociale européenne à titre de modèle pour le Canada (4 novembre 2003)

Deuxième rapport : Le comité, auquel a été renvoyé pour étude une résolution renfermant la résolution de l'OSCE (PA) (Berlin, 2002), demande des clarifications sur le mandat et son objet (17 février 2004)

Affaires juridiques et constitutionnelles

Rapports de fond

Troisième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)*, avec cinq amendements (15 mai 2003)

Quatrième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-5, *Loi sur la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes*, avec deux amendements (3 juin 2003)

Cinquième rapport : Message adressé à la Chambre des communes pour l'informer de la motion de la sénatrice Carstairs, en date du 10 juin 2003, et message de la Chambre des communes, daté du 6 juin 2003, à propos de certains amendements au projet de loi C-10B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)*, adoptés par le Sénat le 15 mai 2003 (12 juin 2003)

Sixième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-39, *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, sans amendement (19 juin 2003)

Septième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-24, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*, sans amendement (19 juin 2003)

Huitième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-45, *Loi modifiant le Code criminel (responsabilité pénale des organisations)*, sans amendement mais avec observations (30 octobre 2003)

Neuvième rapport : Le comité fait rapport des projets de règlements en application de l'article 118 de la *Loi sur les armes à feu* (6 novembre 2003)

Second rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-5, *Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003*, sans amendement (26 février 2004)

Troisième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-15, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Queen's Theological College*, sans amendement mais avec observations (25 mars 2004)

Quatrième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-16, *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*, sans amendement (25 mars 2004)

Cinquième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-250, *Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse)*, sans amendement (25 mars 2004)

Bibliothèque du Parlement

Rapport administratif

Deuxième rapport : Travaux du comité (18 juin 2003)

Finances nationales

Rapports de fond

Sixième rapport : Étude du Budget des dépenses 2003-2004 (rapport intérimaire)
(27 mai 2003)

Septième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-28, *Loi d'exécution du budget de 2003*, sans amendement (12 juin 2003)

Huitième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-25, *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, sans amendement (18 septembre 2003)

Neuvième rapport : Budget supplémentaire des dépenses (A) 2003-2004
(22 octobre 2003)

Deuxième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-212, *Loi sur les frais d'utilisation*, avec 12 amendements (26 février 2004)

Troisième rapport : Budget supplémentaire des dépenses (B) 2003-2004 (10 mars 2004)

Quatrième rapport : Budget principal des dépenses 2003-2004 (10 mars 2004)

Cinquième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-18, *Loi concernant la péréquation et permettant au ministre des Finances de faire certains paiements en matière de santé*, sans amendement (23 mars 2004)

Sixième rapport : Budget principal des dépenses 2004-2005 (23 mars 2004)

Septième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-27, *Loi de crédits n° 1 pour 2004-2005*, sans amendement (30 mars 2004)

Sécurité nationale et défense

Rapports de fond

Septième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-227, *Loi instituant une journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy*, sans amendement (2 avril 2003)

Huitième rapport : *Pour rectifier la position des Forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation* (rapport intérimaire) (10 avril 2003)

Onzième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-31, *Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, sans amendement (16 juin 2003)

Douzième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-44, *Loi d'indemnisation des militaires ayant subi des blessures*, sans amendement (16 juin 2003)

Treizième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-411, *Loi sur la Journée des anciens combattants de la marine marchande*, sans amendement (18 juin 2003)

Quatorzième rapport : *Traumatismes liés au stress : Le besoin de compréhension* (soins de santé offerts aux anciens combattants ayant servi dans une guerre ou dans une opération de maintien de la paix) (19 juin 2003)

Dix-septième rapport : *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde* (rapport intérimaire sur la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada) (28 octobre 2003)

Dix-huitième rapport : *Les activités commémoratives* (rapport intérimaire sur les services et prestations pour les anciens combattants, les activités commémoratives et la Charte des anciens combattants) (4 novembre 2003)

Troisième rapport : *Les urgences nationales : Le Canada, fragile en première ligne* (rapport intérimaire sur la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada) (29 mars 2004)

Langues officielles

Rapports de fond

Troisième rapport : *État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles* (28 mai 2003)

Quatrième rapport : *Langues officielles : point de vue 2002-2003* (rapport intérimaire) (1^{er} octobre 2003)

Cinquième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-11, *Loi sur les langues officielles* (promotion du français et de l'anglais), sans amendement (4 novembre 2003)

Troisième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-4, *Loi sur les langues officielles* (promotion du français et de l'anglais), sans amendement (9 mars 2004)

Rapport administratif

Deuxième rapport : Conformément à l'art. 88 du Règlement, l'honorable sénateur Jean-Robert Gauthier est nommé président honoraire du comité (17 février 2004)

Règlement, procédure et droits du Parlement

Rapports de fond

Huitième rapport : *L'initiative du gouvernement en matière d'éthique : Proposition de modification de la Loi sur le Parlement du Canada* (commissaire à l'éthique) (rapport intérimaire) (10 avril 2003)

Neuvième rapport : Alinéa 86(1)f) : Mise à jour du *Règlement du Sénat* (30 avril 2003)

Dixième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-15, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, avec un amendement (14 mai 2003)

Onzième rapport : Alinéa 86(1)f) : Politique sur la présence des sénateurs (12 juin 2003)

Douzième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-34, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada* (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique), sans amendement mais avec une correction au parchemin (3 novembre 2003)

Troisième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-4, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada* (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique), sans amendement (23 mars 2004)

Rapport administratif

Deuxième rapport : Réimpression du *Règlement du Sénat* daté de février 2004 (18 février 2004)

Examen de la réglementation

Rapports de fond

Troisième rapport : *Loi sur la radiodiffusion*, L.C. 1991, ch.11, Droits de licence de radiodiffusion (28 octobre 2003)

Quatrième rapport : *Loi sur les parcs nationaux du Canada* : Imposition de droits d'utilisation (6 novembre 2003)

Rapport administratif

Deuxième rapport : Le rôle, les tâches et les pouvoirs du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. (29 avril 2003)

Affaires sociales, sciences et technologie

Rapports de fond

Quatorzième rapport : *Réforme de la protection et de la promotion de la santé au Canada : Le temps d'agir* (5 novembre 2003)

Dixième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-13, *Loi sur la statistique*, sans amendement (29 avril 2003)

Onzième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-7, *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*, sans amendement (19 juin 2003)

Treizième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes*, sans amendement (23 octobre 2003)

Quinzième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-37, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, sans amendement (5 novembre 2003)

Seizième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-50, *Loi modifiant la législation relative aux avantages pour les anciens combattants et les enfants des anciens combattants décédés*, sans amendement mais avec observations (5 novembre 2003)

Deuxième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-6, *Loi sur la procréation assistée*, sans amendement mais avec observations (9 mars 2004)

Troisième rapport : Le comité fait rapport du projet de loi C-8, *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, avec trois amendements. (11 mars 2004)



ANNEXE **D** GLOSSAIRE DE LA TERMINOLOGIE PARLEMENTAIRE

Les définitions suivantes sont tirées du *Vocabulaire du Parlement, édition revue et augmentée, Bulletin de terminologie 240*, Services à la clientèle, Bureau de la traduction, Ottawa, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, 1998.

à huis clos

En l'absence du public.

ajournement, levée de séance

Suspension des travaux, de quelques minutes à plusieurs mois, pour les reprendre au cours de la même session.

amendement

Modification proposée à une motion, à un projet de loi ou à un rapport de comité.

bicaméral

Se dit d'un parlement comprenant deux chambres, par exemple, le Sénat et la Chambre des communes.

Budget des dépenses

Ensemble de documents soumis au Parlement par le gouvernement relativement aux dépenses budgétaires et non budgétaires pour l'exercice à venir.

Bureau

Table qui se trouve devant le fauteuil du Président et où s'assoient le greffier et les autres « greffiers au Bureau ».

caucus

Réunion de tous les sénateurs et députés d'un même parti.

comité

Organisme chargé d'étudier toute question dont il est saisi par le Sénat, y compris les projets de loi.

comité permanent

Comité créé par le Règlement du Sénat.

C.P.

Conseiller privé.

Débats du Sénat

Compte rendu des délibérations du Sénat publié après chaque jour de séance et basé sur le texte révisé et corrigé des « bleus ».

deuxième lecture

Étape de l'étude au cours de laquelle le principe et l'objet du projet de loi sont discutés et ensuite adoptés ou rejetés.

discours du Trône

Discours habituellement prononcé par le gouverneur général à l'ouverture d'une session du Parlement. Le discours donne un aperçu du programme législatif du gouvernement pour la session. Il est prononcé au Sénat devant les membres des deux Chambres.

édicter, promulguer une loi

Une assemblée législative adopte des projets de loi, mais l'édiction d'une loi requiert encore la sanction royale.

étape de l'étude en comité

Étude détaillée des articles d'un projet de loi avant ou après la deuxième lecture.

étude préliminaire d'un projet de loi

Étude soit d'un avant-projet de loi ou de la teneur d'un projet de loi avant sa présentation officielle, soit d'un projet de loi avant la deuxième lecture.

Feuilleton

Travaux du jour du Sénat; ordre du jour officiel des séances du Sénat. Il est publié chaque jour de séance et comprend toutes les questions qui peuvent être abordées au cours de la journée.

gouverneur en conseil

Le gouverneur général agissant sur l'avis et avec le consentement des membres du Conseil privé qui forment le Cabinet

greffier à la procédure

Membre de l'équipe des greffiers à la procédure qui assument diverses fonctions liées à l'administration et à la procédure.

greffier des Parlements

Greffier du Sénat, à qui incombe la lecture des titres de projets de loi au moment de la sanction royale et l'annonce de la sanction royale à des projets de loi de crédits. Il a en outre la garde de l'original de toutes les lois du Parlement; au besoin, il peut en délivrer des copies certifiées conformes.

greffier du Sénat

Conseiller principal en procédure parlementaire auprès du Président du Sénat et des sénateurs.

greffiers au Bureau

Greffiers chargés de fournir des conseils sur les questions de procédure lorsque le Sénat siège.

huissier du Bâton noir

Haut fonctionnaire du Sénat qui transmet les messages aux Communes lorsque les députés sont convoqués au Sénat par le gouverneur général ou son suppléant.

Journaux du Sénat

Compte rendu officiel des délibérations de la Chambre.

leader du gouvernement

Sénateur responsable de l'organisation des affaires de son parti à la Chambre.

lecture (d'un projet de loi)

Une des étapes de l'adoption d'un projet de loi. Dans les premiers temps du Parlement britannique, un projet de loi était lu à haute voix trois fois par le greffier. De nos jours, chaque lecture (première, deuxième et troisième) joue un rôle particulier dans le processus législatif.

Loi constitutionnelle

Un des textes de loi, le premier datant de 1867, qui renferme la plupart des règles écrites de la Constitution canadienne, autrefois intitulés *Actes de l'Amérique du Nord britannique*. La *Loi constitutionnelle de 1982* contient la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Loi sur le Parlement du Canada

Loi qui officialise les privilèges dévolus au Parlement et qui établit la structure administrative des deux Chambres.

masse

Bâton massif, lourd et richement orné qui symbolise l'autorité.

membre d'office

Personne rattachée de façon non officielle à un comité (autre que le personnel de recherche ou les conseillers).

ordre permanent

Ordre que le Sénat adopte afin de régir ses travaux. Un tel ordre demeure en vigueur de façon permanente.

page

Étudiant engagé pour transmettre des messages et livrer des documents parlementaires et autres aux sénateurs, au Sénat et dans les salles de comité.

première lecture

Étape de pure formalité dans l'adoption d'un projet de loi. La motion portant première lecture et ordre d'impression est présentée immédiatement après que la Chambre a autorisé le dépôt du projet de loi. Elle ne donne lieu à aucun débat ni amendement et son adoption est tenue pour acquise sans mise aux voix.

projet de loi

Texte de loi proposé au Parlement.

projet de loi de finances

Projet de loi d'intérêt public qui entraîne la dépense de deniers publics ou l'imposition d'une taxe ou d'un impôt.

projet de loi du Sénat

Projet de loi d'intérêt public ou privé émanant du Sénat. Les projets de loi du Sénat, dont le numéro est précédé de la lettre « S » plutôt que de la lettre « C », sont transmis à la Chambre des communes après leur adoption en troisième lecture au Sénat.

sénateur indépendant

Sénateur qui n'est pas membre d'un parti politique reconnu.

session

Une des périodes de base qui divise une législature et qui comprend normalement plusieurs séances. Les sessions commencent par un discours du Trône et se terminent par une prorogation.

sous-comité

Comité secondaire qu'un comité crée parmi ses membres et auquel il délègue certains de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport au Sénat.

tribune

Emplacement réservé au public, aux journalistes ou aux visiteurs de marque qui assistent aux séances.

troisième lecture

Dernière étape de l'étude d'un projet de loi au terme de laquelle le projet de loi au complet est adopté ou rejeté.

whip

Sénateur chargé de tenir les membres de son parti au courant des travaux du Sénat et de veiller à leur présence, particulièrement lorsqu'une mise aux voix est prévue. Normalement, chaque parti a un whip en chef et plusieurs whips adjoints.